



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
BTK LEASING
ANNÉE 2024**

SOMMAIRE

Sommaire	Numéro de page
I- Activités et résultats	4
1- Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société	5
1-1- Une brève description de l'activité de la société au cours du dernier exercice :	5
1-2- La situation et les performances de la société au cours du dernier exercice :	17
1-3- Une description des principaux risques auxquels la société est confrontée	23
1-4- Les progrès réalisés	28
1-5- Description des objectifs et moyens mis en œuvre et positionnement de la société vis-à-vis de la concurrence	39
1-6- Les résultats de l'activité et son évolution	41
2- L'évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années	43
3- Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi.	45
4-Evolution prévisible et perspectives d'avenir	47
5- Activité en matière de recherches et développement	52
6- Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers	55
II- Participation	57
1-L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle	58
2- Les prises de participation ou les aliénations	58
III- Actionariat	59
1- Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote	59
2- Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale	61
3- Le rachat d'actions , nature et cadre légal de l'opération	61

➔ Suite

SOMMAIRE

Sommaire	Numéro de page
IV- ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	62
1-Composition du conseil d'administration	63
1- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance	65
2- Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction	66
3- Rôle de chaque organe d'administration et de direction	66
4- Comités spéciaux et rôle de chaque comité	68
5- Les fonctions et les activités principales exercées par les administrateurs dans d'autres sociétés	73
6- Les participations des administrateurs dans d'autres sociétés	74
V- Le titre en bourse	75
1-L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale.	76
2- Déroulement des opérations de rachat et les effets que cette opération a engendrés.	76
VI- Affectation du résultat	77
1- Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats	78
2- Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices	80
VII- Contrôle des comptes	81
VIII- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :	83
IX- Elements de contrôle interne	88

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS



**1-1-UNE BRÈVE DESCRIPTION
DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ
AU COURS DU DERNIER
EXERCICE**



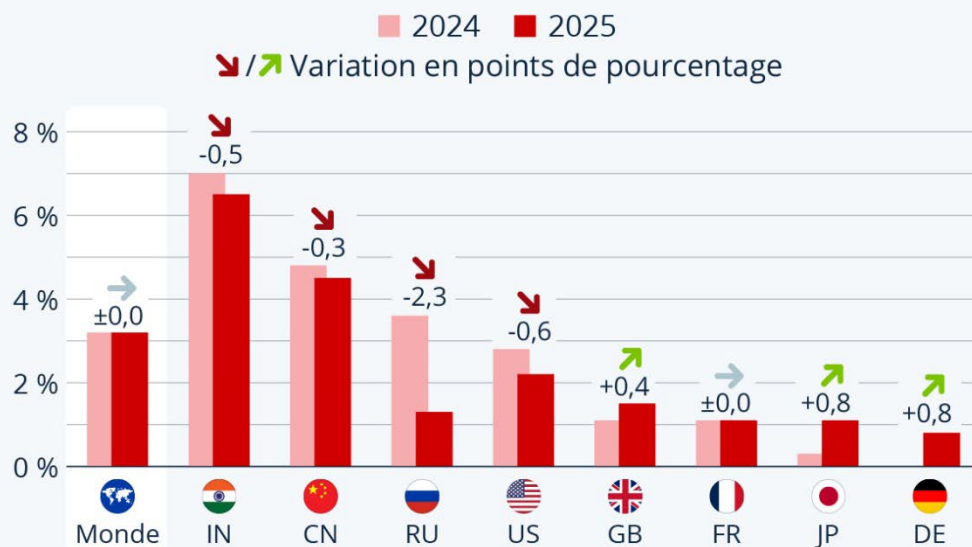
Contexte international

A travers, ses dernières prévisions publiées en octobre, le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance économique mondiale reste stable, bien qu'insuffisante à court et à moyen terme. L'institution financière prévoit une croissance du PIB mondial d'environ 3 % par an en 2024 et 2025. Si la croissance reste constante à l'échelle mondiale, les dynamiques sous-jacentes révèlent d'importants changements à la fois sectoriels et régionaux. Le FMI a également mis l'accent sur l'incertitude élevée, les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés financiers et les élections à venir, qui affectent la stabilité économique.

En ce qui concerne les plus grandes économies de la planète, le FMI a revu à la baisse sa prévision de croissance pour la Chine en 2024, la ramenant à 4,8 % (contre 5 % en juillet), en avertissant que le ralentissement du secteur immobilier risquait de s'aggraver dans le pays. L'organisation internationale table sur une croissance chinoise à 4,5 % l'an prochain. Pour son rival régional, l'Inde, elle a en revanche maintenu ses prévisions inchangées à 7 % de croissance cette année et à 6,5 % en 2025.

Les perspectives économiques mondiales d'ici à 2025

Prévisions de croissance annuelle du PIB réel pour une sélection de pays aux années indiquées



Prévisions en date d'octobre 2024

Source : Fonds monétaire international

Contexte international

L'économie mondiale a fait preuve d'une résilience encourageante face aux chocs de la COVID-19 et de la guerre russo-ukrainienne qui se sont succédés. Mais la croissance mondiale demeure faible, creusant les inégalités de revenus au sein des pays et aggravant la pauvreté.

Dans les pays avancés, le rythme de la désinflation devrait fléchir en 2024 et 2025. Les taux directeurs des principales banques centrales devraient encore baisser au second semestre 2024, avec des divergences dans le rythme de normalisation d'un pays à un autre.

La croissance économique dans le monde et dans la zone euro est répartie comme suit:

- Aux États-Unis, les prévisions de croissance ont été revues à la hausse à un taux de 2,8% en 2024 (contre 2,6% prévu en juillet) tenant compte de la hausse de la consommation et des investissements non résidentiels. Selon le FMI, la croissance devrait ralentir à 2,2% en 2025 à mesure que les tensions sur le marché du travail s'atténuent et que la consommation se modère, sur fond de politique budgétaire progressivement restrictive.

- Dans la zone euro, une modeste reprise de 0,8% est attendue pour 2024 (révision à la baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'édition de juillet). La reprise trouve son origine dans les services et les exportations nettes plus élevées que prévu au cours du premier semestre de l'année

Parallèlement à cela, les projections du FMI de la croissance à moyen terme continuent de stagner à leur plus bas niveau depuis des décennies.

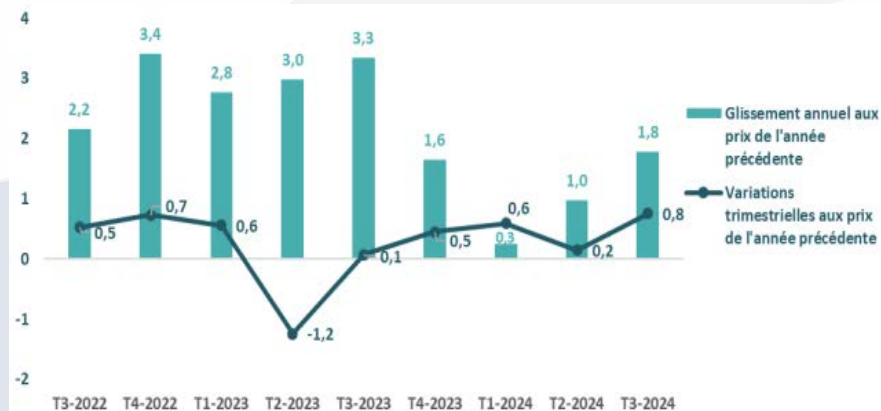


Contexte national

- ❖ L'inflation au mois de décembre 2024, se replie à 6,2%.
- ❖ Le taux d'inflation pour toute l'année 2024 s'établit à 7%, contre 9,3 % en 2023
- ❖ En septembre 2024, l'agence de notation américaine, Fitch Ratings, a relevé la note de défaut émetteur (IDR) à long terme en devises de la Tunisie de CCC - à CCC+.
- ❖ La perspective de la Tunisie a été améliorée par l'agence internationale de notation Moody's, passant de "négative" à "stable". La note souveraine de la Tunisie en devises et en monnaie locale a été confirmée à Caa2.
- ❖ Le volume global de refinancement des banques par la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a enregistré une baisse significative, passant de 15.679,28 millions de dinars au 20 décembre 2023 à 12.111,8 millions de dinars à la même date en 2024.
- ❖ Le volume des billets et pièces en circulation (BMC) a atteint 22,37 milliards de dinars au 20 décembre 2024 contre 20,12 milliards de dinars à la même période en 2023, soit une augmentation de près de 11 % en un an (+2,25 milliards de dinars). Cette progression reflète une croissance importante de la masse monétaire, symbolisée par l'augmentation du volume de billets et pièces circulant en dehors des réseaux bancaires et financiers.

- ❖ Le PIB a enregistré une croissance de 1.8%, sur un an, au cours du troisième trimestre 2024. Cette croissance a surtout bénéficié de la reprise de l'activité agricole (+10.6%), la vitalité de l'activité dans l'hôtellerie, restauration et cafés (+6.1%), la relance de l'activité de raffinage de pétrole (+30.3%) et à moindre degré la reprise du secteur des industries chimiques (+3%) et du secteur du commerce et réparation (+1%). En revanche, certains secteurs ont connu une baisse de leurs activités à l'instar du secteur d'extraction du pétrole et gaz naturel (-19.8%), autres produits minéraux non métalliques (-4.2%), du secteur des industries diverses (-1%), du secteur de production et distribution de l'électricité et du gaz (-4.3%), du secteur de production distribution de l'eau, assainissement du traitement des déchets (-1.6 %) et du secteur de la construction (-1.2%).

Évolution du PIB trimestriel (en %)



01

Extension du réseau de la BTK LEASING:

- Ouverture de l'agence Ben Arous en Mai 2024
- Négociation pour l'acquisition des agences Hammamet et Mahdia
- Délocalisation de l'agence Sfax

02

Stratégie RSE de la BTK LEASING

Dans le cadre la stratégie RSE, la BTK LEASING a confirmé son engagement sociétal et environnemental au sein de ses métiers et processus décisionnels.

La BTK LEASING a intégré les principes de la RSE dans son plan de transformation initié au niveau du budget de l'année 2024.

Son approche RSE visant à réduire l'utilisation du papier pour tendre vers le « zéro papier».

Dans ce contexte, la BTK LEASING a mis en place en octobre 2024 la solution GED «Gestion Électronique de Documents » portant sur:

- Le stockage centralisé des documents dans différents formats (PDF, Word, images, etc.).
- L'organisation hiérarchique et catégorisation des fichiers (dossiers, sous-dossiers, tags).

De même la BTK LEASING a lancé un appel d'offres pour la digitalisation des processus de financement leasing et de gestion du cycle de vie du contrat de leasing (Suivi opérationnel)

03

Publication du document de référence de la BTK LEASING pour l'émission d'un emprunt obligataire subordonné avec recours à l'appel public à l'épargne

04

Notation de la BTK LEASING

Le 15 octobre 2024, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note de BTK Leasing à savoir BB (tun) à long terme avec perspective stable, et la notation B (tun) à court terme.

05

Réforme du Code de Commerce Tunisien 2024 Nouvelle réglementation des chèques:

Dans le cadre de la réforme récente, la nouvelle réglementation des chèques va renforcer la lutte contre les chèques sans provision.

La loi N° 41-2024, promulguée le 2 août 2024, modifiant et complétant certaines dispositions du code de commerce et portant principalement sur la nouvelle réglementation des chèques a apporté des changements importants et vise à renforcer la sécurité et la fiabilité des transactions par chèque, améliorer la transparence dans l'usage de cet instrument, réaliser le développement économique et la justice sociale et régulariser la situation des personnes condamnées ou poursuivies pour émission de chèque sans provision.

Dans ce contexte, la BTK LEASING a renforcé l'utilisation des lettres de change pour matérialiser les arrangements conclus avec sa clientèle.

06

Affectation du fonds gérés par la BTK CAPITAL:

Affectation de 80% du fonds mis à la disposition de BTK Capital, soit la somme de huit cent mille dinars (800 000 TND), au financement de l'extension du projet UNIPACK selon les conditions suivantes :

- Société : société UNIPACK SA - Groupe Poulina ;
- Projet : Extension de la fabrication de carton ondulé ;
- Implantation : Zone Industrielle ESSGHAR - Route AGAREB - SFAX (Zone de développement régional)
- Conditions du pacte d'actionnaires :
 - ▶ Cessionnaire : Poulina Groupe Holding ;
 - ▶ Durée : 5 ans avec possibilité de rachat anticipé ;
 - ▶ Condition de sortie : Cours déterminé selon l'une des méthodes d'évaluation généralement admises et la plus appropriée.

07 Extrait des mesures de la loi des finances 2025

► **Révision des taux de l'IS pour les bénéfices réalisés à partir du 1^{er} janvier 2024 à déclarer en 2025:** Fixation d'un taux d'IS de 40 %

► Révision des taux du minimum d'impôt prévu par l'article 12 de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989, portant promulgation du CIRPPIS: Pour les personnes morales soumises au taux d'impôt de 35% et 40%: Le minimum d'impôt est désormais de 25% au lieu de 20%.

► Changement du barème de l'impôt au titre des revenus réalisés par les personnes physiques à partir de janvier 2025 (Art.36)

► Introduction par l'article 17 de la LF 2025 d'une nouvelle contribution sociale de 0,5% alimentant le « Fonds d'Assurance Contre la Perte d'Emploi pour des Motifs Economiques », ramenant les cotisations obligatoires sociales à 9,68% (au lieu de 9,18%) à la charge de l'employé et à 17,07% (au lieu de 16,57%) à la charge de l'employeur.

► **Obligations à la charge des banques et des établissements financiers (Art.43§1):** Les banques et les établissements financiers prévus par la loi n°2016 - 48 du 11 juillet 2016 sont tenus de déclarer, auprès du trésorier général de la Tunisie, les montants portés aux comptes courants, comptes de dépôts, comptes de paiement, comptes des dépôts d'investissement, comptes d'épargne de différents types, comptes à terme et autres produits assimilés et tous autres comptes ouverts auprès d'eux en DT tunisiens ou en devises, n'ayant pas fait l'objet d'aucune opération, réclamation ou litige plus de 15 ans.

► **Prorogation des dispositions relatives aux opérations de transmission et de restructuration prévues par l'article 15 de la loi relative à l'amélioration du climat de l'investissement:**

❖ L'article 55 de la LF pour 2025 a prorogé le délai de bénéfice des avantages de l'article 15 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement jusqu'au 31 décembre 2026.

► **Amnistie fiscale: Régularisation de la situation des contribuables au titre des créances fiscales constatées:**

L'article 74 de la loi des finances 2025 prévoit une amnistie au titre des impôts et taxes : (Art. 74).

08

Dossier de contrôle fiscal: Sort de l'action en justice

- Une notification portant sur la taxation d'office notifiée en date du 28 décembre 2022, ayant pour objet l'application d'une pénalité de 8% au titre des encaissements en espèces effectués en 2017, 2018 et 2019 au motif qu'ils n'ont pas été portés au niveau de l'annexe 6 de la déclaration d'employeur. Le montant réclamé s'élève à 2 981 005 DT.
- Cette taxation a fait l'objet d'une action en justice intentée par la société le 23 février 2023 rejetant l'arrêté de la taxation d'office.
- La BTK LEASING a obtenu un jugement de première instance favorable en date du 29/05/2024 annulant la taxation d'office relative à la déclaration d'employeur, confirmant ainsi la justesse de son approche lors du dépôt des déclarations rectificatives. Cette décision permet à la société de réduire son passif fiscal, tout en validant sa stratégie de conformité.

12 Dossier de contrôle fiscal: Taxation d'office 2:

- En date du 14/06/2024, la BTK LEASING a reçu la notification portant sur la taxation d'office relative à la vérification fiscale approfondie sur les impôts et taxes au titre de la période allant du 01 Janvier 2015 au 31 décembre 2021. Les impôts réclamés par l'administration fiscale s'élèvent à 6.330.568 DT dont 4 319 162 DT en principal et 2 011 406 DT des pénalités de retard.
- En date du 18/06/2024, la BTK LEASING a signé un calendrier de paiement sur 5 ans et a bénéficié de l'amnistie fiscale à travers l'abattement de 100% des pénalités de retard et 50% de la retenue à la source. Le paiement des montants exigibles de 4 319 162 DT sera effectué à raison de tranches trimestrielles sur une période de 5 ans.
- La BTK LEASING a intenté une action en justice durant le mois d'août 2024 rejetant la quasi-majorité des chefs de redressement, sachant que ces chefs de redressement soulevés par l'Administration Fiscale sont contestées par la BTK LEASING et par les conseillers qui ont été consultés par la BTK LEASING,
- Concernant la position de l'Administration Fiscale sur la cession des créances **(point le plus significatif)**, la BTK LEASING a démontré à l'Administration Fiscale que l'article 4 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers prévoit aussi que les opérations de leasing sont considérées comme étant des opérations bancaires.
- Par ailleurs, l'Administration Fiscale considère que les banques qui sont en train de commercialiser le produit de leasing peuvent céder des créances de leasing à une société de recouvrement, alors que les sociétés de leasing ne peuvent pas le faire,
- La législation a évolué de la loi des établissements de crédit vers la loi des établissements financiers unissant le traitement vis-à-vis des banques et des établissements de leasing ce qui prouve que tout traitement applicable aux banques, est aussi applicable au leasing surtout qu'aucun texte n'interdit la déduction d'une telle moins-value ni par l'article 14 ni par l'article 48 du CIRPPIS. De même, la loi n° 98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances n'interdit pas l'opération de cession des créances au sein des établissements de crédit.

13 Dossier CNSS

► La BTK LEASING a reçu en date du 20 septembre 2023, une première notification de la CNSS, indiquant un montant de cotisation de 243 KDT. En réponse, la BTK Leasing a envoyé une première réponse détaillée le 28 septembre 2023, rejetant la majorité des insuffisances réclamées par la CNSS, ce qui a permis de réduire le montant de la notification de 243 KDT à 175 KDT en principal auquel s'ajoutent des pénalités d'environ 54%, soit un montant de 94 KDT (Calcul arrêté en novembre). Le montant total, pénalités incluses, s'élève à 270 KDT.

► **Important** : Contrairement au contrôle fiscal, où les pénalités sont limitées au montant en principal, elles ne sont pas plafonnées dans ce cas précis de la CNSS.

14 Amnistie CNSS

Le décret-loi n° 2024-503 du 24/10/2024 prévoit une amnistie CNSS concernant l'abattement des pénalités de retard et un paiement rééchelonné selon les modalités, conditions spécifiques,

15

Finalisation de la mission d'audit interne des processus Achat & Intervention Agences:

▪ Courant le premier semestre 2024, la BTK LEASING a reçu les rapports d'audit interne relatifs à l'audit des processus de gestion au niveau des agences et audit des processus de moyens généraux « Achat d'exploitation ». Les rapports ont été examinés. Un plan d'actions a été fixé en ce sens.

Les objectifs de la mission portent sur les points suivants:

- Revue du respect de la note de service relative au contrôle de fin de journée,
 - Gestion et pilotage de l'agence : Revue du planning de travail, affectation des travaux sur l'équipe, démarche de prospection, délai de traitement
 - Process d'achat & moyens généraux
 - Revue de l'exhaustivité et de l'exactitude des documents juridiques (Expression du besoin, processus d'engagement du bon de commande et..),
- Courant le deuxième semestre 2024, la BTK LEASING a confié deux missions d'audit aux cabinets Mazars pour l'audit des processus GRH et le cabinet KPMG pour l'audit des processus ALM et de gestion financière

16

Mise en place d'une application de gestion des reportings réglementaires

- La BTK leasing a acquis en 2024 auprès du fournisseur ARABSOFT une Solution de déclaration du reporting réglementaire
- Les déclarations du reporting réglementaire concernées par cette acquisition sont :
 - ✓ Déclarations des annexes comptables de la supervision bancaire
 - ✓ Déclarations des annexes prudentielles de la supervision bancaire
 - ✓ Déclaration des annexes sur les dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques
 - ✓ Automatisation de la génération de l'annexe RCM00 à partir de la balance comptable (chargé à partir d'un fichier model csv).

Cette démarche a été engagée suite aux multiples rejets constatés au niveau de l'Application Infobjectif et pour éviter un retard au niveau des reportings BCT,

Par ailleurs, la BTK Leasing a acquis auprès du même fournisseur courant le mois d'octobre le complément de la solution et ce suite à une consultation destinée au public.

- Les déclarations du reporting réglementaire concernées par cette deuxième acquisition sont :
 - ✓ Déclaration des flux de la centrale des renseignements économiques (CRE) :
 - ✓ Déclaration des flux de la centrale des risques (CRI)
 - ✓ Déclaration des flux de la centrale des actifs classes (CAC):
 - ✓ Automatisation des déclarations par webservice via le Sed
 - ✓ Tableau de bord des reportings réglementaires

17 Transition vers les normes IFRS:

Dans le cadre de la conduite du projet d'adoption des normes IFRS conformément à la décision de l'Assemblée Générale du Conseil National de la Comptabilité du 06/09/2018 fixant l'entrée en vigueur de l'application des normes IFRS pour le 01/01/2021 ainsi que la circulaire du BCT n°2020-01 du 31 janvier 2020, la BTK Leasing a établi une feuille de route et un plan stratégique lui permettant la mise en place des Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

A cet effet, la BTK Leasing s'est engagée dans un projet commun avec la BTK Bank pour la mise en place des normes IFRS, et ce dans un processus qui s'articule autour des phases suivantes :

- Sensibilisation & plan de formation de tous les intervenants
- Diagnostic des divergences et analyse GAP
- Diagnostic du système d'information
- Simulation d'impact des normes IFRS
- Fiabilisation des données
- Mise en place du système de notation interne
- Backtesting des paramètres de calcul de la provision IFRS 9
- Implémentation et suivi : Production des comptes en IFRS & établissement d'un manuel comptable en normes IFRS,

❖ Transition vers les normes IFRS:

- Des ateliers de travail et des Workshop ont été effectués en interne au sein de la BTK Leasing et avec l'équipe Price sur tous les volets de l'IFRS
- Des chantiers de fiabilisations ont été engagés par la BTK Leasing sur le système d'information notamment: Segmentation des clients, Secteur d'activité des clients, SNI.

- Fixation des paramètres du calcul de la provision IFRS 9 (PD): Vu que le logiciel de notation interne est en cours de fiabilisation, la détermination des taux de défaut s'appuie sur l'historique mensuel de l'encours de crédits par rapport aux encaissements (y compris les impayés) pour une profondeur de données de 7 années.
- Fixation des paramètres du calcul de la provision IFRS 9 (LGD): La LGD est calculée sur la base de la perte économique en cas de défaut compte tenu du taux de récupération des créances douteuses,
- Les taux de récupérations observés sur les contrats en défaut (LGD saine) contentieux (C4 LGD défaut) de chaque année (de 2011 à 2023) sont calculés en fonction des années qui suivent.
- Pour les contrats classés en Stage 3, le niveau de PD est par défaut égal à 100%.

❖ Intervention du cabinet externe: Mission d'accompagnement

- Pour la finalisation des travaux de simulation d'impact IFRS, les exercices 2021 et 2022 sont finalisés. Les travaux en cours pour l'exercice 2023.
- L'impact de l'ECL au titre de l'exercice 2022 est une reprise de 10 MDT,
- Le risque de leasing est directement lié à la nature du matériel loué. Le recouvrement des sociétés de leasing est principalement garanti par la récupération du matériel en cas de défaut de paiement, ce qui contribue à atténuer le risque financier associé. Cette situation explique la reprise en norme IFRS par rapport aux règles prudentielles BCT.

01 | **1-2-LA SITUATION
ET LES PERFORMANCES
DE LA SOCIÉTÉ
AU COURS DU DERNIER
EXERCICE**



Rubriques en dinars	Notes	31-déc.	31-déc.
		2 024	2 023
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	5 424 232	7 781 529
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	337 242 907	275 144 095
a- Créances sur contrats mis en force		334 339 479	273 438 305
b- Créances sur contrats en instance de mise en force		2 903 428	1 705 789
Placements à long terme	7	24 433 729	19 682 685
Valeurs immobilisées		3 499 416	1 108 956
a- Immobilisations incorporelles	8	406 866	422 131
b- Immobilisations corporelles	9	3 092 550	686 825
Autres actifs	10	21 011 607	11 637 452
a- Prêts au personnel		410 926	423 578
b- Charges reportées		622 925	485 593
c- Autres		19 977 756	10 728 281
Total de l'actif		391 611 891	315 354 717
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	11	1 873 917	1 838 493
Emprunts et dettes rattachées	12	299 397 360	231 670 649
Dettes envers la clientèle	13	7 026 041	5 630 756
Fournisseurs et comptes rattachés	14	30 128 470	28 875 659
Autres passifs	15	4 174 317	3 694 668
a- Provisions pour passifs et charges		1 650 000	1 650 000
b- Autres		2 524 317	2 044 668
Total du passif		342 600 105	271 710 224
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		16 723 028	11 348 919
Résultats reportés		1 780 795	2 005 494
Résultat de l'exercice		5 507 963	5 290 080
Total des capitaux propres	16	49 011 786	43 644 493
Total passif et capitaux propres		391 611 891	315 354 717

➤ Etat de résultat du 01.01.2024 au 31.12.2024

Rubriques en TND	Notes	Période du 1er janvier au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 décembre 2023
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		40 300 697	33 769 279
Autres produits sur opérations de leasing		1 617 438	1 346 825
Total des produits de leasing	17	41 918 135	35 116 104
Charges financières nettes	18	(23 552 307)	(19 069 984)
Produits des placements	19	834 048	395 418
PRODUIT NET DE LEASING		19 199 876	16 441 538
Charges de personnel Leasing	20	(5 374 624)	(4 541 353)
Autres charges d'exploitation Leasing	21	(3 301 772)	(2 420 107)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres Leasing	22	(443 111)	(346 583)
Total des charges d'exploitation		(9 119 507)	(7 308 042)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		10 080 369	9 133 496
Dotation aux provisions pour dépréciations des créances leasing	23	(2 745 679)	(2 560 585)
Dotation aux provisions sur les titres de participation & immobilisations	24	(9 382)	(103 747)
Dotation aux provisions pour risques divers	25	(123 453)	(500 000)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 201 855	5 969 164
Autres gains ordinaires	26	14 269	88 281
Autres pertes ordinaires			
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 216 124	6 057 445
Impôt sur les bénéfices	27	(1 708 161)	(767 365)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 507 963	5 290 080
Éléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 507 963	5 290 080
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		5 507 963	5 290 080

➤ Etat des flux de trésorerie du 01.01.2024 au 31.12.2024

Rubrique	Période du 1er janvier au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 décembre 2023
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Encaissements reçus des clients	205 874 753	176 897 041
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(226 796 414)	(170 473 088)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créditeurs	(3 719 138)	(3 853 518)
Sommes versées au personnel y compris les taxes rattachées	(5 439 629)	(4 859 728)
Acquisition/cession placement a court terme	-	10 500 000
Intérêts payés	(21 527 354)	(19 165 032)
Impôts et taxes payés	(8 544 662)	(9 344 737)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(60 152 444)	(20 299 062)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 092 037)	(656 195)
Encaissements liés à la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	47 000
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	(5 000 000)	(6 000 000)
Encaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	150 000	-
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(7 942 037)	(6 609 195)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	-	-
Encaissements provenant des emprunts	170 714 944	75 640 121
Remboursement d'emprunts	(105 013 184)	(43 226 346)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	65 701 760	32 413 775
Variation de trésorerie	(2 392 721)	5 505 519
	6 081 416	575
Trésorerie en début de période		898
Trésorerie à la clôture de la période (Note 28)	3 688 695	6 081 416

➤ Engagements hors bilan au 31.12.2024

Rubriques	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Engagements donnés	81 920 508	54 514 306
Opérations de leasing	31 832 187	18 897 083
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	6 010 296	5 202 576
Intérêts à courir sur emprunts bancaires	44 078 025	30 414 647
Engagements reçus	119 372 840	92 158 021
Garanties réelles reçues des clients	43 281 917	23 313 343
Intérêts à échoir sur contrats de Leasing	76 090 923	68 844 678

➤ **Détail: Créances issues d'opérations de leasing:**

Libellé	31-déc.-24	31-déc.-23
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	<i>366 312 086</i>	<i>302 789 826</i>
+ Encours financiers	336 911 025	276 041 180
+ Impayés	30 098 481	27 026 798
- Intérêts échus différés	(697 420)	(278 153)
<i>Créances sur contrats en instance de MEF</i>	<i>2 903 428</i>	<i>1 705 789</i>
Total brut des créances leasing	369 215 514	304 495 615
<i>A déduire couverture</i>		
Provisions à base individuelle et additionnelles	(23 315 951)	(21 653 983)
Produits réservés	(4 374 258)	(3 624 848)
Provisions collectives	(4 282 397)	(4 072 689)
Total net des créances leasing	337 242 907	275 144 095

 ➤ **Détail: Emprunts et dettes rattachés**

Rubrique	31-déc.-24	31-déc.-23
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	292 288 401	226 586 641
Certificats de dépôt	59 000 000	63 000 000
Emprunts bancaires	156 175 211	82 853 062
Emprunts obligataires	30 056 000	37 108 000
Lignes spécifiques (*)	47 057 190	43 625 579
+ Intérêts et commissions post comptés courus (2)	7 108 959	5 084 008
Intérêts sur emprunts bancaires et lignes spécifiques	4 814 745	3 897 984
Intérêts sur emprunts obligataires	2 294 214	1 186 024
Total général (1) + (2)	299 397 360	231 670 649

01 | 1-3-PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE



❖ Gestion du risque de crédit et risque de contrepartie

Les prises de décisions de financement leasing sont soumises à différents critères tant qualitatifs que quantitatifs. De plus, le crédit-bail, activité principale de la BTK LEASING est couvert en terme de risque de crédit par le bien objet du financement qui reste la propriété de la société jusqu'à la fin du contrat. Et malgré cela, les garanties réelles sont aussi prises pour la majorité des matériels spécifiques (supérieur à un montant de 50 mD)

❖ Les Risques financiers : (risque de liquidité, risque de taux et risque de change)

La gestion des risques financiers couvre en premier lieu le risque de liquidité et en second lieu les risques de taux et de change. Le risque de liquidité est suivi d'une manière permanente dans la mesure où il apparaît comme point régulier dans l'ordre de jour des instances (Comité des Risques et conseil d'administration).

➤ Le comité ALM a pour rôles :

- Le Suivi et le contrôle de l'adéquation entre la Maturité des Ressources et la Maturité des Emplois.
- Le suivi de la Gestion des Emprunts et de la Trésorerie
- Le suivi du risque de taux et du risque de liquidité
- Suivi du spread de leasing

La BTK LEASING n'est pas exposé au risque de change (une seule ligne de crédit extérieure BEI a été couverte contre le risque par Tunis Ré). Par contre La BTK LEASING est exposée au risque de taux comme toutes les sociétés de Leasing de la place puisque les loyers sont à un taux fixe alors que les ressources sont à un taux variables et fixes. La politique adoptée par la BTK ELASING pour réduire ce risque consiste à privilégier les ressources à taux fixes qui représentent 65% du total ressources au 31 décembre 2024.

❖ Pilotage des risques opérationnels :

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur les éléments fondamentaux suivants:

➤ **La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels**

Ce recensement a pour but d'identifier, d'évaluer, de classer, de comparer et de hiérarchiser les risques susceptibles d'impacter une ligne de métier et / ou un Etablissement.

Les travaux de cartographie sont validés par le Comité des Risques.

Les risques à fort impact ou dont la maîtrise apparaît insuffisante font l'objet d'un plan d'actions dédié. Enfin, les risques susceptibles d'avoir un impact financier dépassant un certain seuil (montant défini par l'établissement) font systématiquement l'objet d'une revue complémentaire.

➤ **Le recensement des incidents avérés**

L'alimentation de la base incident est la clé de voûte du dispositif de maîtrise de risques opérationnels.

Son périmètre d'alimentation est étendu : toutes les activités de l'Etablissement sont concernées et aucun seuil financier de remontée des incidents n'est retenu.

❖ Pilotage des risques opérationnels :

Cette base incidente des risques opérationnels a pour objectifs de :

- ✓ Accompagner les utilisateurs dans la gestion des incidents sur leurs périmètres propres, en facilitant notamment le suivi des plans d'actions définis,
- ✓ Caractériser les incidents, en évaluant les impacts financiers associés,
- ✓ Analyser l'évolution des profils de risque en utilisant notamment les reportings dédiés,
- ✓ Disposer de tableaux de bord de pilotage des risques opérationnels,
- ✓ Collecter et conserver un historique des données permettant de répondre aux critères d'agrément Bâle II

L'impact financier d'un incident déclaré doit être :

- ✓ Chiffré, dès lors que la perte se retrouve directement en comptabilité,
- ✓ Estimé, par la méthode des coûts dans les autres cas (par exemple, un incident informatique pourra être quantifié par les jours / hommes nécessaires à sa résolution).

La base des incidents des risques opérationnels doit régulièrement faire l'objet d'un contrôle à posteriori par le Responsable des risques opérationnels afin de s'assurer de la qualité et de l'exhaustivité des données.

❖ Risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme

Au sujet de la sécurité financière, le principal fait marquant de l'année, est l'entrée en production de la solution Vneuron à travers les applications ; Reis KYC et Reis AML. À cet effet ladite solution nous a fourni un apport considérable sur le plan de l'identification et l'évaluation des risques LAB-FT et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2017-08 tel que modifiée et amendée par la circulaire BCT 2018-09.

Description du dispositif ;

Le dispositif général de la conformité en matière de LAB-FT a été automatisé à travers la mise en place de la solution Vneuron et il est en fait composé des fonctionnalités suivantes ;

- Le module KYC en 5 modèles (Placement par rapport à KSIOP en position en FrontOffice)
- Un processus automatisé pour l'identification des BE
- Un module de gestion électronique des données GED
- Un module de filtrage des clients avant l'entrée en relation
- Un module de balayage de toute la base clients (Le lancement soit programmé, soit à la demande)
- Un module de profilage des clients avant l'entrée en relation (2 modèles de profilage)
- Un module de WF décisionnel sur les entrées en relation (Un système de validation des clients jugés à risques élevées) qui fait intervenir selon les cas : la conformité, la gestion des risques, le juridique, l'exploitation et la Direction Générale (En cas d'arbitrage et en cas de validation des clients de type PPE)
- Un module automatisé pour la gestion des alertes AML (Implémentation de 9 scénarios)

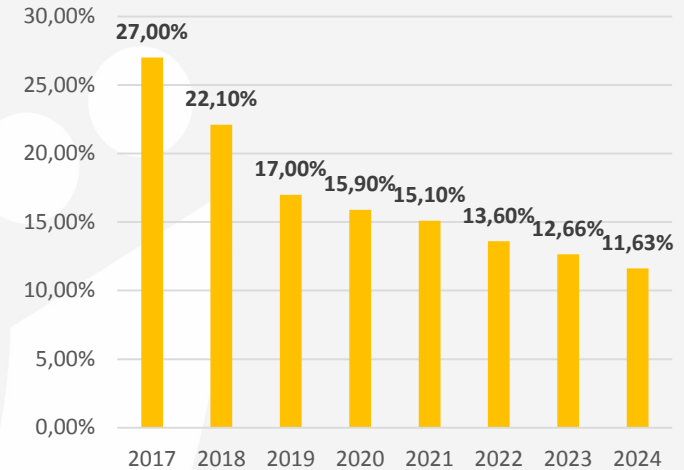
01 | 1-4-LES PROGRÈS RÉALISÉS



Indicateurs clés d'activité de la BTK LEASING 2017-2024:

Libellé en KDT	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Risque additionnel	26 676	10 266	6 756	6 077	9 587	9 081	11 513	13 882
Masse douteuse	60 287	44 360	34 110	32 673	35 395	36 644	40 970	46 729
Total engagement	222 955	201 168	201 189	203 879	229 618	269 363	323 561	401 745
Coût des risques	6 626	3 050	2 230	1 720	1 087	2 214	2 560	2 746
Taux de CDL	27,00%	22,10%	17,00%	15,90%	15,10%	13,60%	12,66%	11,63%
Ratio TIER I	12,20%	14,30%	14,10%	14,60%	13,70%	13,51%	12,37%	11,04%
Ratio de solvabilité	13,00%	15,30%	15,10%	16,10%	14,80%	14,66%	13,52%	12,02%

Taux de CDL

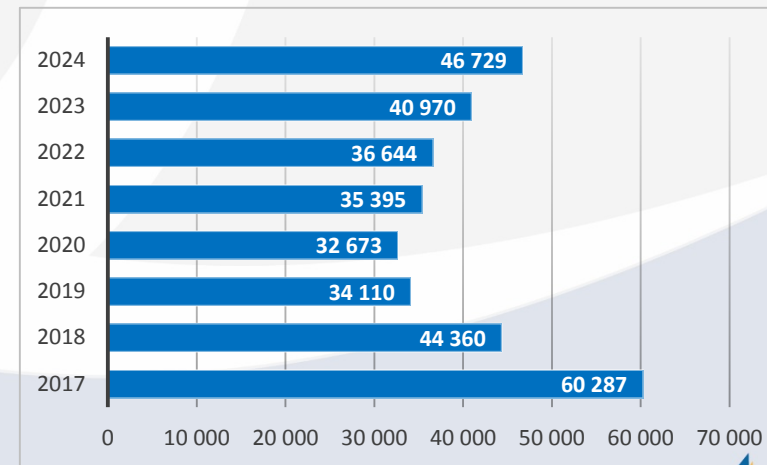


Evolution de la masse douteuse en KDT : 2017-2024

La masse douteuse a diminué sur les sept dernières années, passant de 60,2 MDT (fin 2017) à 46,7 MDT fin 2024, soit une baisse de 22,5% en 2024. En contrepartie les engagements de Leasing ont progressé de 179 MDT soit 80% passant de 223 à fin 2017 à 402 MDT à fin 2024.

Cette baisse de la masse douteuse est expliquée par l'effort considérable de recouvrement et ce suite à la réorganisation de la structure recouvrement et l'optimisation continue du modèle opérationnel en termes de qualité, d'efficacité, de maîtrise des risques ainsi que suite aux opérations d'abandon, radiation et cession des créances compromises.

Masse douteuse



Indicateurs clés d'activité de la BTK LEASING 2020-2024:

Rubriques	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Ratios propres aux sociétés de leasing</i>					
Taux de créance classées Leasing	15,91%	15,12%	13,62%	12,66%	11,63%
Ratio de couverture de créances classées Leasing	76,84%	72,32%	68,92%	61,70%	59,26%
<i>Ratio de gestion</i>					
Charges de personnel/ produits nets	37,8%	29,1%	26,4%	27,6%	28,0%
Produits nets/ Capitaux propres avant affectation	32,1%	38,5%	40,7%	37,7%	39,2%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	59,8%	48,1%	44,0%	44,4%	47,5%
Coût du risque / produits nets de leasing	19,5%	8,4%	14,1%	15,6%	14,3%
<i>Ratio de rentabilité</i>					
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	7,1%	10,9%	14,9%	13,8%	12,7%
ROA (Résultat net/ Total bilan) Return on assets	1,1%	1,5%	2,0%	1,7%	1,4%
Résultat net/ Produits nets de leasing ROE (Return on equity)	20,6%	25,5%	32,0%	32,2%	28,7%
Produits nets de leasing/ Total bilan	5,1%	5,9%	6,2%	5,4%	4,9%

- ▶ La part de marché a progressé, atteignant 8,6% sur la période contre 7,7% à la même période en 2023, marquant ainsi un gain significatif. Cette performance témoigne d'une stratégie efficace et d'un positionnement concurrentiel renforcé.
- ▶ La BTK LEASING se positionne au 6ème rang des sociétés de leasing tunisiennes en terme de production mises en force
- ▶ Les mises en force ont augmenté de 40 MDT soit 23,9 % passant de 166 MDT en 2023 à 205 MDT en 2024. Cette évolution indique une croissance importante, témoignant d'une dynamique positive dans l'activité des mises en force au cours de l'année 2024.
- ▶ Le taux de réalisation budgétaire au 31 décembre 2024 est de l'ordre 101,9%
- ▶ Ces chiffres montrent une performance budgétaire solide, avec un bon niveau d'exécution des prévisions financières.
- ▶ Les taux de réalisation budgétaire 12 mois 2024 des agences Ben Arous, Sousse, Sfax, Montplaisir et Béja sont de l'ordre respectivement de 205%, 112,3%, 109,4%, 100,6% et 103,8%.
- ▶ L'encours financier s'est élevé à 337 MDT en 2024 contre 276 MD au terme de l'exercice 2023 et 234,7 MDT en 2022, soit une hausse de 22,1% provenant essentiellement d'une importante augmentation des encours financiers des secteurs « Autres services », « Industries Agroalimentaires » et « Agences de location de voitures ».
- ▶ Les engagements ont augmenté de 78 MDT soit 24,2% passant de 324 MDT à fin décembre 2023 à 402 MDT à fin décembre 2024,
- ▶ Le taux de CDL (Actifs non performants) s'élève 11,63% au 31/12/2024 contre 12,66% au 31/12/2023.

- ▶ La masse douteuse a augmenté de 5,7 MDT soit 14,1 % par rapport à fin 2023 passant de 40,9 MDT à fin 2023 à 46,7 MDT à fin décembre 2024,
- ▶ Augmentation des impayés de 3,2MDT (+10%), passant de 26,9 MDT à 30,1 MDT,
- ▶ Le taux de sortie moyen de la BTK LEASING:
 - 14,12% si on tient compte de la ligne Italienne
 - 14,35% si on ne tient pas compte de la ligne Italienne
- ▶ **Total Bilan:** La BTK Leasing a réalisé une augmentation de 76 MDT du total bilan, soit une progression de 24,2%, passant de 315 MDT à fin décembre 2023 à 392 MDT à fin décembre 2024.
- ▶ **Créances de leasing:** Les créances de leasing ont poursuivi leur dynamique de croissance avec une augmentation de 62 MDT, soit +22,6%, atteignant 337 MDT à fin décembre 2024 contre 275 MDT à fin décembre 2023.
- ▶ **Valeurs immobilisées:** Les valeurs immobilisées ont enregistré une hausse de 2,3 MDT KDT, soit +216% par rapport à décembre 2023, principalement attribuée à :
 - L'acquisition des agences de Ben Arous et Sfax.
 - L'acquisition d'un logiciel de reporting réglementaire.

Évolution des engagements 2017-2024

- ▶ Les engagements ont augmenté de 78 MDT soit 24,2% passant de 324 MDT à fin décembre 2023 à 402 MDT à fin décembre 2024,
- ▶ Le taux de CDI (Actifs non performants) s'élève 11,63% au 31/12/2024 contre 12,66% au 31/12/2023.
- ▶ La masse douteuse a augmenté de 5,7 MDT soit 14,1 % par rapport à fin 2023 passant de 40,9 MDT à fin 2023 à 46,7 MDT à fin décembre 2024,

(Montants en DT)

Classe de risque en DT	TE 2017	TE 2018	TE 2019	TE 2020	TE 2021	TE 2022	TE 2023	Total engagements au 31.12.2024	VAR décembre-décembre-2024 vs décembre 2023	% VAR décembre-2024 vs décembre 2023
C0	98 148 236	127 066 280	141 482 775	148 103 535	164 642 808	201 010 320	241 490 233	320 927 747	79 437 514	32,9%
C1	64 519 800	29 741 421	25 595 929	23 102 599	29 869 823	31 709 723	41 118 138	34 088 277	-7 029 861	-17,1%
Total engagement des classes C0, C1	162 668 036	156 807 702	167 078 704	171 206 134	194 512 632	232 720 043	282 608 370	355 016 024	72 407 654	25,6%
C2	20 904 715	8 247 560	4 036 365	3 884 934	5 180 593	4 927 550	6 149 168	8 203 860	2 054 692	33,4%
C3	9 477 277	6 624 167	3 135 796	2 085 070	2 421 686	2 816 611	5 885 351	5 891 037	5 686	0,1%
C4	29 905 065	29 488 075	26 938 029	26 703 140	27 503 502	28 899 776	28 934 551	32 634 745	3 700 194	12,8%
Actifs classés (C2, C3 & C4)	60 287 057	44 359 803	34 110 190	32 673 145	35 394 912	36 643 937	40 969 070	46 729 642	5 760 572	14,1%
Total engagement	222 955 092	201 167 504	201 188 894	203 879 278	229 618 412	269 363 980	323 577 441	401 745 666	78 168 225	24,2%
Taux de CDI	27,00%	22,10%	17,00%	15,90%	15,10%	13,60%	12,66%	11,63%	-1,03%	-8,1%

Analyse des engagements par classe du risque au 31/12/2024

(Montants en DT)

Rubriques financières (Chiffres en TND)	C0	C1	C2	C3	C4	Total au 31/12/2024
Encours financiers	284 745 478	30 073 200	6 393 445	3 574 753	12 117 780	336 904 655
Impayés	1 606 367	3 855 651	1 810 415	2 315 835	20 516 965	30 105 233
Immobilisation en cours	2 902 916		-			2 903 591,00
EHB	31 672 986	159 201	-			31 832 186,92
Total engagement brut	320 927 747	34 088 277	8 203 860	5 891 037	32 634 745	401 745 666
Avance	-6 577 149				- 288 666	-6 865 815
Total engagement net des avances	314 350 598	34 088 277	8 203 860	5 891 037	32 346 079	394 879 851
Agios réservés			335 743	378 278	3 660 237	4 374 258
Provision individuelle			163 657	713 620	20 996 492	21 873 769
Provision additionnelle					1 442 181	1 442 181
Couverture des actifs classés C2, C3 et C4			499 400	1 091 898	26 098 910	27 690 209
Provisions collectives des actifs sains (C0, C1)	4 282 397					4 282 397
Garantie	37 657 355	2 009 720	60 285	810 404	2 744 154	43 281 917
Valeur du matériel	321 025 423	34 774 902	7 996 385	3 834 686	6 557 326	374 188 722
Masse douteuse			8 203 860	5 891 037	32 634 745	46 729 642
Ratio CDL des actifs non performants (C2, C3 et C4)			2,04%	1,47%	8,12%	11,63%
Ratio de couverture des actifs non performants par les agios réservés			6,09%	18,53%	79,97%	59,26%

► Augmentation des impayés de 3,1 MDT (+11,7%), passant de 26,9 MDT à 30,1 MDT, (Montants en DT)

Agences / Chiffres en DT	Impayés au 31.12.2023	Impayés au 30.06.2024	Impayés au 30.09.2024	Impayés au 31.12.2024	VAR Décembre2024-décembre 2023	% VAR Décembre2024-décembre 2023
Total général	26 953 056	29 916 446	31 924 204	30 105 233	3 152 177	11,7%

- 18,14% des impayés sont relatifs aux classes saines C0 et C1 (retard de paiement)
- 6,01% des impayés sont relatifs à la classe C2
- 7,69% des impayés sont relatifs à la classe C3
- 68,15% des impayés sont relatifs à la classe C4 (Poids historique)

(Montants en DT)

Agences	C0	C1	C2	C3	C4	Total impayé	Concentration par agence
Total impayé	1 606 367	3 855 651	1 810 415	2 315 835	20 516 965	30 105 233	100,00%

Concentration par Classe	5,34%	12,81%	6,01%	7,69%	68,15%	100,00%
--------------------------	-------	--------	-------	-------	--------	---------

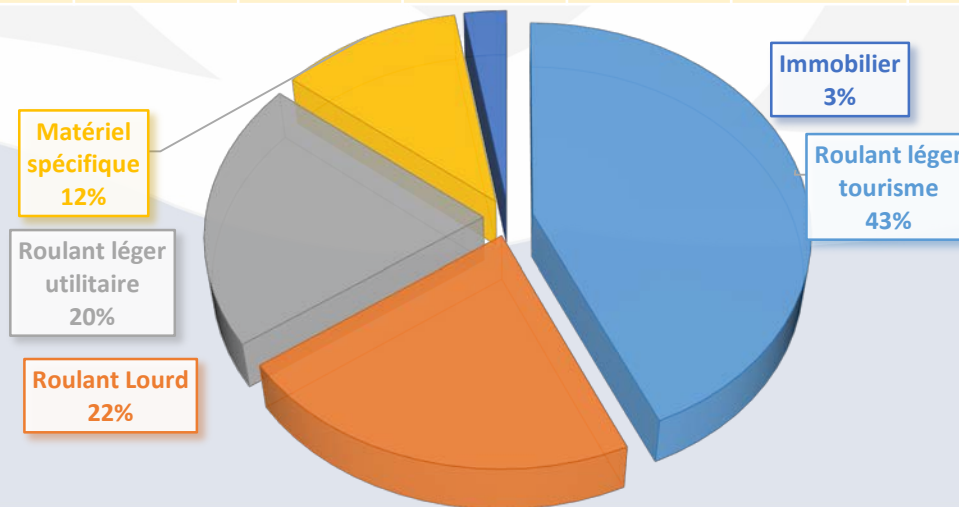
► **Concentration des engagements par type de matériel:**

- Le matériel roulant léger tourisme représente 42,65% du total engagement soit 171 MDT.
- Le matériel roulant lourd représente 21,69% du total engagement soit 87 MDT.
- L'immobilier représente 2,64% % du total engagement soit 10,6 MDT.

► **Taux de CDL par type de matériel:**

- Le taux de CDL de matériel roulant léger tourisme est de 8,48%
- Le taux de CDL de matériel roulant lourd est de 13,57%
- Le taux de CDL de matériel spécifique est de 14,89%
- Le taux de CDL pour l'immobilier est le plus élevé, s'élevant à 38,56%. Ces créances douteuses correspondent aux ardoises suite à la cession des biens et aux actions de recouvrement en cours.

Type de matériel	C0	C1	C2	C3	C4	Total engagement	Concentration des eng	Masse douteuse	Taux de CDL
Roulant léger tourisme	141 723 048	15 071 636	4 545 892	2 661 677	7 323 291	171 325 543	42,65%	14 530 860	8,48%
Roulant Lourd	68 202 837	7 110 350	2 017 420	1 176 231	8 629 196	87 136 033	21,69%	11 822 846	13,57%
Roulant léger utilitaire	64 886 926	6 948 379	1 456 088	1 202 595	6 793 864	81 287 853	20,23%	9 452 547	11,63%
Matériel spécifique	39 729 290	3 793 186	112 691	582 264	6 137 993	45 881 842	11,42%	6 832 949	14,89%
Immobilier	6 385 647	1 164 726	71 769	268 271	3 750 400	10 606 641	2,64%	4 090 440	38,56%
Total général	320 927 747	34 088 277	8 203 860	5 891 038	32 634 744	401 745 666	100,00%	46 729 642	11,63%



Classification des engagements par secteur d'activité

- Les secteurs d'activité Agence de location, Industries agroalimentaires, Agriculture, et commerce, représentent respectivement 17,66% soit 71 MDT, 14% soit 56 MDT, 14% soit 56 MDT et 12,49% soit 50 MDT à fin décembre 2024 du total engagement

(Montants en DT)

Secteur d'activité	C0	C1	C2	C3	C4	Total engagement	Concentration des eng	Masse douteuse	Taux de CDL
Agences de location de voitures	58 233 164	6 120 151	2 532 379	238 130	3 841 247	70 965 071	17,66%	6 611 756	9,32%
Industries agroalimentaires	52 831 069	1 835 315	60 285	610 689	1 429 792	56 767 151	14,13%	2 100 767	3,70%
Agriculture	41 264 345	5 338 981	2 031 837	1 794 415	5 578 513	56 008 090	13,94%	9 404 764	16,79%
Commerce	36 428 439	4 530 631	1 320 782	593 181	7 158 732	50 031 765	12,45%	9 072 695	18,13%
Autres services	35 110 226	3 533 341	553 068	598 111	2 430 435	42 225 180	10,51%	3 581 613	8,48%
Agences de voyages	35 438 415	2 676 178			477 737	38 592 330	9,61%	477 737	1,24%
Transport	25 767 457	4 586 986	1 159 142	499 266	4 525 776	36 538 628	9,09%	6 184 184	16,93%
BTP	18 688 835	2 238 767	325 093	535 224	2 407 613	24 195 531	6,02%	3 267 930	13,51%
Autres industries	14 187 234	2 024 863	221 275	734 061	3 198 176	20 365 610	5,07%	4 153 512	20,39%
Tourisme	2 809 273	996 990		287 960	1 276 206	5 370 429	1,34%	1 564 167	29,13%
Promotion immobilière	133 101	206 074			298 139	637 314	0,16%	298 139	46,78%
Industries mécaniques et électriques	36 188				12 379	48 567	0,01%	12 379	25,49%
Total général	320 927 747	34 088 277	8 203 860	5 891 037	32 634 745	401 745 666	100,00%	46 729 642	11,63%

Risque additionnel par secteur d'activité

► Le risque additionnel a connu une baisse entre 2017 et 2024. Cette baisse est expliquée par l'effort considérable de recouvrement et ce suite à la réorganisation de la structure recouvrement et l'optimisation continue du modèle opérationnel en terme de qualité, d'efficacité, de maîtrise des risques ainsi que suite aux opérations d'abandon, radiation et cession des créances compromises.

(Montants en mDT)

Secteur d'activité	Risque additionnel 2017	Risque additionnel 2018	Risque additionnel 2019	Risque additionnel 2020	Risque additionnel 2021	Risque additionnel 2022	Risque additionnel 2023	Risque additionnel 2024
Agriculture	7 222	3 567	1 316	1 134	1 465	1 100	2 862	3 726
Autres industries	3 344	1 213	802	136	715	583	1 188	1 017
Autres services y compris les agences de location de voiture	9 189	2 138	1 905	999	4 424	2 459	3 879	5 402
BTP	2 062	1 544	1 088	1 237	539	812	416	722
Commerce	3 715	1 457	1 517	1 446	1 831	2 135	1 985	2 056
Industries agroalimentaires	617	97	2	129	518	820	176	671
Industries mécaniques et électriques	-	-	-	0	-	-	18	-
Promotion immobilière	43	20	59	61	0	-	-	-
Télécom et TIC	3	-	-	-	-	-	-	-
Tourisme y compris les agences de voyage	482	230	68	935	94	1 171	990	288
Risque additionnel	26 676	10 266	6 756	6 077	9 587	9 081	11 513	13 882

Radiation des créances 2024

Les constatations communes de ces créances se présentent comme suit :

- Les créances objet de radiation ont été classées parmi les actifs compromis C4 durant 5 ans et plus,
- Les créances sont totalement provisionnées,
- PV de carence pour certains dossiers,
- Aucun mouvement créditeur durant au moins une période de deux années,
- Les procédures de la poursuite judiciaire relatives aux créances qui sont concernées par cette radiation sont en cours.

(Montants en DT)

Année de MEF	Créances objet de la radiation
2001	54 355
2002	1 856
2008	6 381
2010	20 297
2011	22 436
2013	10 471
2014	145 393
2015	296 013
2016	224 755
2017	145 763
2018	26 832
Total	954 551

**1-5-DESCRIPTION
DES OBJECTIFS ET
MOYENS MIS EN
ŒUVRE ET
POSITIONNEMENT
DE LA SOCIÉTÉ
VIS-À-VIS DE
LA CONCURRENCE**

01



○ Activités des sociétés de leasing: Mises en force en 2024-2023-2022

Lease	Exercice 2024	Exercice 2023	Exercice 2022	VAR 2024-2023	% VAR 2024-2023	Part de marché 2024	Part de marché 2023	Part de marché 2022
Tunisie Leasing	479,1	453,0	341,0	26,1	5,8%	20,1%	21,0%	17,9%
A.T.L	381,9	332,0	315,0	49,9	15,0%	16,0%	15,4%	16,5%
C.I.L	375,1	355,0	323,0	20,1	5,7%	15,7%	16,4%	17,0%
Hannibal Lease	370,5	341,0	302,0	29,5	8,7%	15,5%	15,8%	15,8%
Attijari Leasing	283,2	265,0	238,0	18,2	6,9%	11,9%	12,3%	12,5%
BTK Leasing	205,3	166,0	143,0	39,3	23,7%	8,6%	7,7%	7,5%
BH Leasing (ML)	151,0	113,0	121,0	38,0	33,6%	6,3%	5,2%	6,3%
Best Lease	140,4	137,0	121,0	3,4	2,5%	5,9%	6,3%	6,3%
TOTAL	2 386,4	2 162,0	1 904,0	224,4	10,4%	100,0%	100,0%	100,0%

○ Activités des sociétés de leasing: Encours financiers en 2024-2023-2022

Lease / Encours	Exercice 2024 2024	Exercice 2023	Exercice 2022 2022	VAR 2024-2023	% VAR 2024-2023	Part de marché 2024	Part de marché 2023	Part de marché 2022
Tunisie Leasing	831,0	766,2	708,1	64,8	8,5%	20,0%	20,2%	20,0%
A.T.L	642,0	583,6	557,3	58,4	10,0%	15,5%	15,4%	15,7%
Hannibal Lease	603,6	546,5	507,6	57,1	10,4%	14,6%	14,4%	14,3%
C.I.L	598,6	554,8	512,5	43,8	7,9%	14,4%	14,7%	14,5%
Attijari Leasing	493,7	459,7	437,6	34,0	7,4%	11,9%	12,1%	12,4%
Best Lease	343,2	331,6	317,9	11,6	3,5%	8,3%	8,8%	9,0%
BTK Leasing	336,9	275,8	234,6	61,1	22,2%	8,1%	7,3%	6,6%
BH Leasing (ML)	296,4	266,8	265,4	29,6	11,1%	7,1%	7,0%	7,5%
TOTAL	4145,4	3785,0	3541,0	360,4	9,5%	100,0%	100,0%	100,0%

01 | 1-6- LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ ET SON ÉVOLUTION



➤ Etat de résultat du 01.01.2024 au 31.12.2024

Rubriques en TND	Notes	Période du 1er janvier au 31 décembre 2024	Période du 1er janvier au 31 décembre 2023
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		40 300 697	33 769 279
Autres produits sur opérations de leasing		1 617 438	1 346 825
Total des produits de leasing	17	41 918 135	35 116 104
Charges financières nettes	18	(23 552 307)	(19 069 984)
Produits des placements	19	834 048	395 418
PRODUIT NET DE LEASING		19 199 876	16 441 538
Charges de personnel Leasing	20	(5 374 624)	(4 541 353)
Autres charges d'exploitation Leasing	21	(3 301 772)	(2 420 107)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres Leasing	22	(443 111)	(346 583)
Total des charges d'exploitation		(9 119 507)	(7 308 042)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		10 080 369	9 133 496
Dotation aux provisions pour dépréciations des créances leasing	23	(2 745 679)	(2 560 585)
Dotation aux provisions sur les titres de participation & immobilisations	24	(9 382)	(103 747)
Dotation aux provisions pour risques divers	25	(123 453)	(500 000)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 201 855	5 969 164
Autres gains ordinaires	26	14 269	88 281
Autres pertes ordinaires			
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		7 216 124	6 057 445
Impôt sur les bénéfices	27	(1 708 161)	(767 365)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		5 507 963	5 290 080
Éléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 507 963	5 290 080
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		5 507 963	5 290 080

02

EVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ
ET DE SES PERFORMANCES
AU COURS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES



Rubriques en dinars	Notes	31-déc.	31-déc.	31-déc.	31-déc.	31-déc.	31-déc.
		2 024	2 023	2 022	2 020	2 019	2 018
A C T I F							
Liquidités et équivalents de liquidités	5	5 424 232	7 781 529	974 441	30 949	539 483	3 150 668
Placements à court terme	6	-	-	10 500 000	8 500 000	-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	337 242 907	275 144 095	232 196 386	174 516 153	175 887 587	172 579 707
a- Créances sur contrats mis en force		334 339 479	273 438 305	230 279 145	174 414 785	175 088 418	172 450 955
b- Créances sur contrats en instance de mise en force		2 903 428	1 705 789	1 917 241	101 368	799 169	128 752
Placements à long terme	8	24 433 729	9 881 685	3 874 635	3 590 250	3 930 920	3 925 854
Valeurs immobilisées		3 499 416	1 108 956	1 015 230	1 622 004	1 933 089	2 231 023
a- Immobilisations incorporelles	9	406 866	422 131	549 015	1 151 879	1 552 396	1 785 848
b- Immobilisations corporelles	10	3 092 550	686 825	466 215	470 125	380 693	445 175
Autres actifs	11	21 011 607	11 637 452	2 939 622	4 495 324	4 736 841	3 793 179
a- Prêts au personnel		410 926	423 578	431 451	390 424	408 971	400 282
b- Charges reportées		622 925	485 593	467 364	202 672	222 026	230 239
c- Autres		19 977 756	10 728 281	2 040 807	3 901 123	4 104 738	3 162 658
Total de l'actif		391 611 891	305 553 718	251 500 315	192 754 681	187 027 920	185 680 432
P A S S I F							
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 873 917	1 838 493	536 924	810 735	11 046 896	6 293 810
Emprunts et dettes rattachées	13	299 397 360	221 869 649	187 438 823	134 647 294	118 345 739	134 693 673
Dettes envers la clientèle	14	7 026 041	5 630 756	3 324 256	3 398 972	4 960 570	2 435 418
Fournisseurs et comptes rattachés	15	30 128 470	28 875 659	18 483 235	20 523 111	20 886 341	12 077 841
Autres passifs	16	4 174 317	3 694 668	3 228 955	2 488 971	2 848 405	2 473 130
a- Provisions pour passifs et charges		1 650 000	1 650 000	1 150 000	150 000	500 000	638 000
b- Autres		2 524 317	2 044 668	2 078 955	2 338 971	2 348 405	1 835 130
Total du passif		342 600 105	261 909 224	213 012 193	161 869 083	158 087 951	157 973 872
C A P I T A U X P R O P R E S							
Capital		25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves		16 723 028	11 348 919	5 749 390	4 905 239	4 998 484	4 956 105
Résultats reportés		1 780 795	2 005 494	2 733 202	(1 058 516)	(2 399 545)	(3 904 561)
Résultat de l'exercice		5 507 963	5 290 080	5 005 530	2 038 875	1 341 030	1 655 016
Total des capitaux propres	17	49 011 786	43 644 493	38 488 122	30 885 598	28 939 969	27 706 560
Total passif et capitaux propres		391 611 891	305 553 718	251 500 315	192 754 681	187 027 920	185 680 432

03

**LES ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS
SURVENUS ENTRE
LA DATE DE CLÔTURE
DE L'EXERCICE ET LA DATE
À LAQUELLE LE
RAPPORT A ÉTÉ ÉTABLI.**



Événements postérieurs à la clôture :

Ces états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le conseil d'Administration tenu le 25 février 2025.

Par ailleurs, aucun évènement n'est survenu postérieurement à la date d'arrêté et à la date de publication des états financiers, ayant des incidences sur la situation financière et sur le résultat de l'exercice au 31/12/2024.

04 | EVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR



• Enjeux de la BTK LEASING

Enjeux en matière de développement:

Les états financiers prévisionnels de la période 2025-2029 de la BTK LEASING ont été élaborés sur la base des états financiers certifiés au titre de l'exercice 2023 et sur la base des évolutions historiques. Les hypothèses sous-jacentes et les prévisions ont été approuvées par le conseil d'administration du 25/02/2025.

Les principaux axes de développement stratégique de la BTK LEASING se présentent comme suit :

Dans le contexte actuel de la BTK LEASING, et compte tenu de la conjoncture économique actuelle caractérisée par une liquidité tendue sur le marché intensifié par l'effet d'éviction des émissions récurrentes de l'Etat sur le marché de la dette, la BTK LEASING s'est engagée à mettre en place un programme de mobilisation de ressources stables et diversifiées pour renforcer ses équilibres financiers,

La politique de croissance de la BTK LEASING dans les années à venir, sera basée sur un développement de l'activité à un rythme soutenu et une politique de maîtrise du risque.

- Dans le contexte actuel de la BTK LEASING , et compte tenu de la conjoncture économique actuelle caractérisée par une liquidité tendue sur le marché intensifié par l'effet d'éviction des émissions récurrentes de l'Etat sur le marché de la dette, la BTK LEASING s'est engagée à mettre en place un programme de mobilisation de ressources stables et diversifiées pour renforcer ses équilibres financiers,
- Par ailleurs, la BTK LEASING s'est engagée dans le développement de l'activité à travers l'ouverture d'agences pour s'implanter dans des zones à forte demande,
- La politique de croissance de la BTK LEASING dans les années à venir, sera basée sur un développement de l'activité à un rythme soutenu et une politique de maîtrise du risque,
- Mise en place d'une politique de croissance et suivi des objectifs à travers:
 - ✓ Optimisation continue du modèle opérationnel en termes de qualité, d'efficacité, de maîtrise des risques.
 - ✓ Pilotage régulier de l'activité à travers des tableaux de bord, des indicateurs de suivi et de performance.

Bilans prévisionnels 2025-2029

Rubriques en DT	Réalisé					Prévisionnel 2024-2028				
	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2026	31/12/2027	31/12/2028	31/12/2029
ACTIF										
Liquidités et équivalents de liquidités	30 949	62 590	974 441	7 781 529	5 424 232	5 598 330	3 344 172	7 575 000	9 500 000	1 500 000
Créances issues d'opérations de leasing	174 516 153	193 510 092	232 196 386	275 144 095	337 242 908	417 370 790	497 684 750	593 894 927	704 642 661	837 169 263
Portefeuille-titres de placement	8 500 000	20 500 000	10 500 000	-	0	25 000 000	25 000 000	10 000 000		
Portefeuille d'investissement	3 590 250	3 313 494	3 874 635	9 881 685	24 433 729	20 678 847	27 738 801	34 816 741	41 918 063	49 049 782
Valeurs immobilisées	1 622 004	1 226 680	1 015 230	1 108 956	2 785 962	8 501 562	11 348 369	15 493 369	19 548 120	23 602 872
Autres actifs	4 495 324	2 684 943	2 939 622	11 637 452	22 607 531	12 357 286	13 593 015	14 952 316	16 447 548	18 092 303
Total de l'actif	192 754 681	221 297 800	251 500 315	305 553 718	392 494 361	489 506 815	578 709 106	676 732 353	792 056 390	929 414 217
PASSIF										
Concours bancaires et dettes rattachées	810 735	2 987 206	536 924	1 838 493	1 873 917				-	-
Emprunts et dettes rattachées	134 647 294	156 570 627	187 438 823	221 869 649	299 397 360	383 205 598	453 293 614	524 706 082	590 240 800	665 169 684
Dettes envers la clientèle	3 398 972	4 409 599	3 324 256	5 630 756	7 026 041	7 629 929	8 392 922	9 543 597	11 452 316	13 742 780
Fournisseurs et comptes rattachés	20 523 111	21 107 044	18 483 235	28 875 659	30 128 470	30 823 104	32 007 530	38 653 883	74 585 720	111 405 680
Autres passifs	2 488 971	2 635 606	3 228 955	3 694 668	3 880 696	9 505 000	16 004 969	21 193 000	16 452 000	17 535 219
a- Provisions pour passifs et charges	150 000	150 000	1 150 000	1 650 000	1 650 000	2 150 000	2 650 000	3 150 000	3 650 000	4 150 000
b- Autres	2 338 971	2 485 606	2 078 955	2 044 668	2 230 696	7 355 000	13 354 969	18 043 000	12 802 000	13 385 219
Total du passif	161 869 083	187 710 082	213 012 193	261 909 224	342 306 485	431 163 630	509 699 036	594 096 562	692 730 836	807 853 362
CAPITAUX PROPRES										
Capital	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Réserves	4 905 239	4 854 136	5 749 390	11 348 919	16 348 649	23 456 082	29 686 082	36 916 082	44 146 082	51 376 082
Résultats reportés	(1 058 516)	427 341	2 733 202	2 005 494	1 780 795	1 345 508	2 397 882	6 198 051	12 594 669	22 055 333
Résultat de l'exercice	2 038 875	3 306 239	5 005 530	5 290 080	7 058 433	8 541 595	11 926 106	14 521 656	17 584 802	23 129 439
Total des capitaux propres	30 885 598	33 587 716	38 488 122	43 644 493	50 187 877	58 343 184	69 010 069	82 635 787	99 325 552	121 560 853
Total passif et capitaux propres	192 754 681	221 297 800	251 500 315	305 553 718	392 494 361	489 506 815	578 709 107	676 732 353	792 056 390	929 414 218

Etats des résultats prévisionnels 2025-2029

Rubriques en DT	Réalisé					Prévisionnel 2024-2028				
	2020 R	2021 R	2022 R	2023 R	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P
PRODUIT NET DE LEASING	9 913 592	12 947 173	15 646 914	16 441 538	19 199 876	25 805 291	33 945 188	41 791 008	50 681 668	62 903 717
Charges de personnel	(3 744 254)	(3 770 664)	(4 135 684)	(4 541 353)	(5 374 624)	(6 073 326)	(6 741 391)	(7 482 944)	(8 306 068)	(9 219 736)
Autres charges d'exploitation	(1 573 647)	(1 843 594)	(2 132 276)	(2 420 107)	(3 301 772)	(3 797 038)	(4 366 593)	(5 021 582)	(5 774 819)	(6 641 042)
Dotation aux amortissements	(608 310)	(612 601)	(618 427)	(346 583)	(443 110)	(1 259 510)	(1 533 712)	(1 913 712)	(2 271 150)	(2 498 265)
Total charges d'exploitation	(5 926 211)	(6 226 859)	(6 886 388)	(7 308 042)	(9 119 507)	(11 129 873)	(12 641 697)	(14 418 239)	(16 352 038)	(18 359 043)
Coefficient d'exploitation	59,78%	48,09%	44,01%	44,45%	47,50%	43,13%	37,24%	34,50%	32,26%	29,19%
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	3 987 381	6 720 314	8 760 526	9 133 496	10 080 370	14 675 418	21 303 491	27 372 769	34 329 631	44 544 674
Dotations aux provisions sur Créances Leasing nettes	(1 720 484)	(1 087 419)	(2 213 601)	(2 560 585)	(2 745 679)	(4 232 231)	(5 120 511)	(6 089 353)	(7 186 687)	(8 484 544)
Dotation aux provisions pour risques divers	(213 333)	(383 125)	(1 101 732)	(603 747)	(142 836)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)	(500 000)
Résultat d'exploitation	2 053 564	5 249 770	5 445 193	5 969 164	7 191 855	9 943 187	15 682 981	20 783 416	26 642 943	35 560 131
Autres gains ordinaires	94 377	91 906	25 926	88 281	14 269					
Autres pertes ordinaires										
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	2 147 941	5 341 676	5 471 119	6 057 445	7 206 124	9 943 187	15 682 981	20 783 416	26 642 943	35 560 131
Impôts sur les résultats	(109 066)	(1 723 436)	(465 590)	(767 365)	(147 691)	(1 401 592)	(3 756 875)	(6 261 761)	(9 058 141)	(12 430 692)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	2 038 875	3 618 239	5 005 530	5 290 080	7 058 433	8 541 595	11 926 106	14 521 656	17 584 802	23 129 439
Eléments extraordinaires		(312 000)								
Résultat net de l'exercice	2 038 875	3 306 239	5 005 530	5 290 080	7 058 433	8 541 595	11 926 106	14 521 656	17 584 802	23 129 439
Montant de réinvestissement exonéré	500 000	1 000 000	6 000 000	5 000 000	7 000 000	7 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000

Etats des flux de trésorerie prévisionnels 2025-2029

Rubrique	2020 R	2021 R	2022 R	2023 R	2024 R	2025 P	2026 P	2027 P	2028 P	2029 P
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles										
Encaissements reçus des clients	110 520 117	128 858 868	151 450 098	176 897 041	205 874 753	260 851 647	334 999 757	429 733 306	552 598 322	694 583 412
Décaissements pour financement de contrats de leasing	(83 609 326)	(105 323 968)	(157 924 476)	(170 473 088)	(226 934 795)	(286 994 122)	(337 403 428)	(415 140 620)	(519 364 717)	(653 230 743)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créditeurs	(2 606 976)	(4 016 984)	(4 452 662)	(3 853 518)	(3 719 138)	(4 528 744)	(5 434 493)	(6 793 116)	(8 491 395)	(10 614 244)
Sommes versées au personnel y compris les taxes rattachées	(3 383 655)	(3 922 285)	(4 302 826)	(4 859 728)	(5 439 629)	(6 073 326)	(6 741 391)	(7 482 944)	(8 306 068)	(9 219 736)
Acquisition/cession placement a court terme	(8 500 000)	(20 500 000)	10 000 000	10 500 000	-	-	-	-	-	-
Intérêts payés	(10 682 921)	(12 089 444)	(15 729 301)	(19 165 032)	(21 527 354)	(26 018 630)	(31 956 873)	(38 930 173)	(48 331 032)	(56 157 171)
Impôts et taxes payés	(5 953 317)	(5 671 151)	(7 281 707)	(9 344 737)	(8 544 662)	(9 399 128)	(10 339 041)	(11 372 945)	(12 510 240)	(13 761 264)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	(4 216 078)	(22 664 964)	(28 240 874)	(20 299 061)	(60 290 825)	(72 162 303)	(56 875 470)	(49 986 492)	(44 405 130)	(48 399 745)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement										
Encaissement / Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(328 256)	(206 157)	(69 792)	(656 195)	(3 092 037)	(6 532 000)	(3 121 008)	(4 525 000)	(4 412 190)	(342 575)
Encaissements liés à la cession d'immobilisations financières	60 500	759 861	446 000	47 000	150 000					
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(500 000)	(1 000 000)	(6 000 000)	(5 000 000)	(7 000 000)	(7 000 000)	(8 000 000)	(8 000 000)	(8 000 000)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(267 756)	53 704	(623 792)	(6 609 195)	(7 942 037)	(13 532 000)	(10 121 008)	(12 525 000)	(12 412 190)	(8 342 575)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement										
Encaissement suite à l'émission d'actions										
Dividendes et autres distributions		(500 000)	-	-	-	-	-	-	-	-
Encaissements provenant des emprunts	67 265 659	80 832 200	104 038 257	75 640 121	170 715 225	175 000 000	190 000 000	240 000 000	290 000 000	350 000 000
Remboursement d'emprunts	(53 074 711)	(59 765 769)	(71 882 565)	(43 226 346)	(105 013 465)	(87 257 680)	(125 257 680)	(173 257 680)	(231 257 680)	(301 257 680)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	14 190 948	20 566 431	32 155 692	32 413 775	65 701 761	87 742 320	64 742 320	66 742 320	58 742 320	48 742 320
Variation de trésorerie	9 707 114	(2 044 829)	3 291 026	5 505 519	(2 531 102)	2 048 017	(2 254 158)	4 230 827	1 925 000	(8 000 000)
Trésorerie en début de période	(10 377 413)	(670 299)	(2 715 128)	575 898	6 081 416	3 550 314	5 598 330	3 344 172	7 575 000	9 500 000
Trésorerie à la clôture de la période	(670 299)	(2 715 128)	575 898	6 081 416	3 550 314	5 598 330	3 344 172	7 575 000	9 500 000	1 500 000

05

ACTIVITÉ EN MATIÈRE
DE RECHERCHES
ET DÉVELOPPEMENT



Activité en matière de recherches et développement

Les années 2022-2023-2024 s'est caractérisée par plusieurs événements, nous notons essentiellement : La mise en place d'un logiciel de recouvrement et la mise en place d'une nouvelle solution call center.

- Dans le cadre du projet de mise en place de l'application Recouvrement et Contentieux, la Direction Générale de la BTK LEASING a lancé depuis avril 2022 un chantier de mise en place de logiciel sur une période de 6 mois dont la mise en place a été effectuée en 6 principales étapes:
 - 1- Etablissement du retroplanning et phase du projet
 - 2- Cadrage de projet et fixations des fonctionnalités cibles
 - 3- Ecriture des scripts d'importation des données.
 - 4- Installation, cahier de recette, tests (USER)
 - 5- Formation
 - 6- Passage en mode production.
- Ce projet de mise en place de cette application a été engagé depuis le 22/04/2022 à travers un chantier de spécification des fonctionnalités et de fiabilisation des données clients.
- Dans un premier temps, ce système est destiné à simplifier la gestion de recouvrement amiable et contentieux, et les relations avec les partenaires de la BTK LEASING (Avocat, Huissier notaire..).
- Dans un second temps, la solution informatique devra faciliter la gestion de recouvrement et être utilisé par l'ensemble des intervenants. Cette application assurera une communication efficace entre les différents intervenants et garder trace de tous les échanges et arrangements avec les clients afin de pouvoir établir des statistiques de relance et des actions de recouvrement

La DSI de la BTK LEASING a développé une interface d'extraction des données implémentées dans le logiciel de métier de leasing Cassiopae.

Activité en matière de recherches et développement

❖ Mise en place de service Call center Phonix (Partie intégrée dans le logiciel de recouvrement «Prolease»):

L'outil « Call center » permettra à la BTK LEASING notamment:

- 1- La possibilité de traitement de grand nombre de clients, sans grands moyens humains et logistiques.
- 2- Le suivi de l'historique d'appels & des actions réalisées avec chaque client. Ce qui permettra un suivi rapide, daté selon promesse de paiement et relance si promesse non tenue (le client va rapidement comprendre que tant que le règlement n'est pas réalisé, il sera relancé sans relâche avant la prochaine échéance, jusqu'à obtention du passage pour règlement).

Mise en place en cours d'une plateforme d'alerte permettant l'accès aux annonces légales en Tunisie

La BTK LEASING est en train de mettre en place cette plateforme en vertu d'une convention avec la société LEGALTECH qui est une startup spécialisée dans le domaine de la recherche, la veille et les alertes sur les annonces légales en Tunisie de manière instantanée, rapide et efficace.

Cette plateforme permettra à la BTK LEASING d'améliorer sa visibilité sur le risque financier de certains clients.

06

LES CHANGEMENTS DES MÉTHODES D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS.



Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers:

- Le retraitement opéré sur les états financiers arrêtés au 31/12/2024 par rapport aux états financiers au 31/12/2023 porte sur le reclassement des titres BTA de la rubrique emprunts et dettes rattachées vers la rubrique Placement à long termes pour un montant de 9 801 000 DT.
- Ce changement a été effectué afin de présenter les titres BTA parmi les actifs de la société. Initialement, ces titres BTA ont été compensés suite à l'opération de pension livrée des titres BTA.



CHAPITRE 2- PARTICIPATION



1-L'activité des sociétés dont elle assure le contrôle

Aucun contrôle n'a été exercé par la BTK LEASING

2- Les prises de participation ou les aliénations

Libellé	31-déc.-24	31-déc.-23
Participation : BTK CAPITAL (Ex-Univers SICAR -Groupe BTK)	450 000	450 000
Participation : International SICAR (Groupe UIB)	650 000	650 000
Fonds Gérés SICAR	13 904 000	9 154 000
Actions SICAV	153 728	143 303
Titres BTA (*)	9 801 000	9 801 000
Provisions pour dépréciation des titres	(524 999)	(515 618)
Total	24 433 729	19 682 685

Le détail des fonds gérés se présente comme suit :

Participation & autres liquidités	Montant au 31/12/2024
PALMAWOOD-Participation FG-SICAR	500 000
SILIRAND-Participation FG-SICAR	500 000
POLYMED-Participation FG-SICAR	102 000
ACTIFS PRECIEUX-Participation FG-SICAR	302 000
Abattoir ELBAYA	400 000
UNIPACK	800 000
Autres liquidités FG	11 300 000
Total	13 904 000



ACTIONNARIAT



1- Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote

Identification	Adresse	Nombre d'actions ordinaires détenues	% du capital	Nombre de droits de votes détenus	% du nombre Total de droits de vote
B T K Bank	Avenue Med V Tunis	2 374 950	94,998 %	2 374 950	94,998%
Etablissement M.T ELLOUMI	Avenue Med V Tunis	125 000	5%	125 000	5%
Rim LAKHOUA	c/o BTK Bank	10	-	10	-
ELLOUMI Salma	c/o BTK Bank	10	-	10	-
ELLOUMI Faouzi	c/o BTK Bank	10	-	10	-
ELLOUMI Hichem	c/o BTK Bank	10	-	10	-
ELLOUMI Naama	c/o BTK Bank	10	-	10	-

2- Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

ARTICLE 29 : COMPOSITION -DROIT DE SIEGER A L'ASSEMBLEE

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des Actionnaires. Elle se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre de leurs Actions.

Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libérés les montants exigibles dans le délai imparti par la mise en demeure, peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Les sociétés sont valablement représentées, soit par leur président directeur général, par un de leurs gérants, soit par un mandataire muni d'un pouvoir régulier sans qu'il ne soit nécessaire que le président directeur général, le gérant, ou le mandataire soit personnellement actionnaire.

Le nu-proprétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-proprétaire. Les délibérations de l'Assemblée Générale régulièrement prises, obligent tous les Actionnaires, même les absents ou les incapables.

ARTICLE 37 : QUORUM DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions donnant droit au vote.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée pour une deuxième réunion et elle délibère valablement sans aucun quorum ne soit requis. Un délai minimum de 15 jours entre la première et la deuxième convocation doit être observé.

ARTICLE 38 : VOTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent être votées à la majorité simple des actionnaires présents ou dûment représentés.

3- Le rachat d'actions , nature et cadre légal de l'opération

- En 2022, l'actionnaire STB BANK a cédé sa participation de 5% à l'établissement MT EIIOUMI.

IV | ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION



Composition du conseil d'administration

Mme Salma ELLOUMI REKIK,	Présidente du Conseil
Mme Samira BELKADHI	à titre personnel
Mr Fadhel BEN OTHMEN	Président Comité d'Audit
Mr Mohamed Noureddine YAICHE	à titre personnel
Mr Khalil LAJIMI,	Président Comité des Risques
Mr Zied ELLOUMI	à titre personnel
Mme Sonia Rekik	à titre personnel
Mme Myriam ELLOUMI	à titre personnel
Mme Rim LAKHOUA	représentante de la BTK Bank
Mr Imed DEROUICHE	à titre personnel

1- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance

ARTICLE 19 (Statuts BTK LEASING): CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, pris parmi ou en dehors des actionnaires, nommés par l'Assemblée Générale et n'étant pas soumis aux incapacités et déchéances prévues par la loi.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être des personnes physiques ou morales de nationalité Tunisienne ou étrangère, doivent bénéficier de tous leurs droits civiques et politiques et n'ont jamais été condamnés à une peine privative de liberté.

Une personne morale peut être nommée membre du Conseil d'Administration. Lors de sa nomination, elle est tenue de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était administrateur en son nom propre.

1- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance

Suite ARTICLE 20 (Statut BTK LEASING: DUREE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Toutefois, l'Assemblée générale ordinaire ne peut révoquer les deux membres indépendants sauf pour une raison valable relative à leur violation des exigences légales ou des statuts, ou pour avoir commis des fautes de gestion ou pour la perte de leur indépendance.

Est membre indépendant, tout membre n'ayant aucune relation avec les sociétés visées au paragraphe premier, ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs, qui est de nature à affecter l'indépendance de sa décision ou à le rendre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel

Chaque administrateur doit, dans un délai d'un mois à compter de sa prise de fonction, aviser le représentant légal de la Société de sa désignation au poste de gérant, administrateur, président directeur général, directeur général ou de membre de directoire ou de Conseil de Surveillance d'une autre société. Le représentant légal de la Société doit en informer l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires dans sa réunion la plus proche.

1- Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ou du Conseil de surveillance

Suite ARTICLE 19: CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les sociétés et personnes morales membres au Conseil d'Administration peuvent remplacer leur représentant permanent par un autre représentant pendant le temps restant à courir des fonctions du premier.

Si une ou plusieurs places d'administrateurs deviennent vacantes suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir de l'exercice de son prédécesseur.

Si ces nominations provisoires ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

ARTICLE 20 : DUREE DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années à compter de la constitution ; chaque année s'entendant de l'intervalle s'écoulant entre deux Assemblées Générales annuelles ordinaires consécutives.

Le premier Conseil sera nommé par l'Assemblée Générale constitutive de la Société et restera en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui délibèrera sur l'approbation des comptes du 3eme exercice social.

A partir de cette date, il sera précédé au renouvellement du Conseil en entier pour une durée de 3 ans. En cas d'expiration du mandat des administrateurs avant la réunion de l'Assemblée Générale, le Conseil continuera à exercer ses fonctions jusqu'à la tenue de ladite Assemblée.

Chaque administrateur a droit à un nombre illimité de mandats, à l'exception du mandat des administrateurs indépendants, lequel ne pourra être renouvelé qu'une seule fois.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

Néant

3- Rôle de chaque organe d'administration et de direction

ARTICLE 24 (Statuts BTK ELASING): POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Toutefois, le Conseil d'Administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées Générales des Actionnaires.

Dans ses rapports avec les tiers, la Société est engagée même pour les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers, savait ou ne pouvait ignorer que l'acte dépassait son objet.

Sous réserve des dispositions de l'article 200 du Code des sociétés commerciales le Conseil d'Administration a notamment, les pouvoirs suivants, lesquels sont énonciatifs et non limitatifs :

1. Il fonde toute société et concourt à sa fondation. Il achète toutes actions, effets et tous droits quelconques. Il intéresse la Société dans toutes participations soit directement, soit par l'intermédiaire de tous syndicats d'émission. Il représente la Société dans toutes les entreprises où elle possède des actions des parts, des titres ou des intérêts de toute sorte, use de tous droit et effectue toutes opérations nécessaires par ces bons et ces intérêts.
2. Il désigne les représentants de la Société auprès de toutes administrations, à toutes occasions et à l'effet de régler avec elles toutes situations.
3. Il remplit toutes formalités auprès des gouvernements et des administrations, à l'effet notamment de se soumettre aux règlements en vigueur en Tunisie et dans tous les pays étrangers. Plus particulièrement il désigne le ou les agents à charger, conformément aux lois et règlements de ces pays, de la représentation de la Société auprès de l'autorité locale, de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales et de leur bonne application. Ce ou ces agents peuvent être des délégués représentant la Société dans ces pays, et munis pour cette mission d'un pouvoir attestant leur qualité d'agents responsables.
4. Il peut créer ou supprimer toutes succursales, agences ou bureaux en Tunisie ou à l'étranger.
5. Il conclut ou autorise toutes conventions et tous marchés et désigne son représentant pour la conclusion de ces conventions et marchés.
6. Il autorise l'acquisition de terrains et immeubles nécessaires au fonctionnement de la Société.
7. Il consent tous baux et locations avec ou sans promesse de vente et tous transferts. Il résilie ces locations avec ou sans indemnisation.

3- Rôle de chaque organe d'administration et de direction- Suite

ARTICLE 24: POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Il autorise l'achat et la vente de tous biens mobiliers.
2. Il peut contracter tous emprunts payables en espèce ou par voie d'ouverture de crédit qui sont ouverts dans les conditions qu'il juge convenables. Il peut également conférer toutes hypothèques antichrèses et délégation sur les biens de la Société et toutes garanties mobilières et immobilières.
3. Il accepte et autorise toutes garanties.
4. Il contracte toutes polices ou contrats d'assurances. Il émet, accepte, acquitte, négocie, endosse et avalise tous chèques, billets, endos ou effets de commerce, il se fait ouvrir tous comptes courants à la Banque Centrale de Tunisie et dans toutes autres banques, ainsi que dans tous bureaux de poste de son choix
5. Il autorise toutes mains levées soit par voie de désistement du droit d'opposition, d'inscription de privilèges, soit par voie d'annulation des demandes d'abrogation et de tous autres, le tout avec ou sans paiement. Il peut également renoncer à tous droits de priorité.
6. Il arrête les états financiers annuels qui doivent être soumis aux Commissaires aux Comptes 40 jours au moins avant la réunion de l'Assemblée Générale.
7. Il présente chaque année à l'Assemblée Générale ses comptes de gestion, élabore le cas échéant, un rapport sur ses comptes et sur la situation de la Société et propose un projet de répartition des dividendes.
8. Il présente à l'Assemblée Générale toutes propositions d'augmentation et de réduction du capital social, de prorogation, fusion ou dissolution anticipée de la Société, de modification ou additions aux présents statuts. Il est responsable de l'exécution des résolutions de l'Assemblée Générale.
9. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie des pouvoirs susmentionnés au Directeur Général dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

4- Comités émanant de l'organe de la direction générale: Comités spéciaux et rôle de chaque comité

➤ Comité de financement interne:

Il est composé du Directeur Général, du Directeur d'exploitation et du Directeur des Risques.

Le comité de financement a pour mission de statuer sur les demandes de financement relatifs aux relations dont l'engagement net est supérieur à 50 KDT et inférieur ou égal à 400 KDT pour un financement leasing mobilier et immobilier,

➤ Comité de cession des biens récupérés:

Il est composé du Directeur Général, de la chargée de vente, du responsable contentieux, du Directeur Commercial, du Directeur des risques, du Directeur GRH et administratif, du directeur comptable, du directeur de la conformité, Directeur Financier et du chargé Back-office.

Le comité de cession a pour objet de statuer sur la décision de la vente des biens récupérés ainsi que le mode de règlement et ce en fonction de la meilleure offre proposée et de la valeur du bien à vendre selon l'expertise effectuée par un expert indépendant.

➤ Comité de recouvrement et CTX:

Ce comité est composé du Directeur Général, du Directeur des risques, du Directeur financier du Directeur Juridique, Directeur d'exploitation, Responsable Contentieux, Responsable recouvrement, le back office chargé des dossiers Vol & épave,

Ce comité interne de recouvrement et CTX a pour mission de statuer sur les principaux dossiers du portefeuille à passer en CTX et le suivi des dossiers contentieux ainsi que la prise de décision relative au portefeuille client.

➤ Comité de pilotage des suspens bancaires:

- Le comité de suspens constitue un comité permanent. Il assure le suivi des suspens bancaires et comptables en vue de l'élaboration des états financiers.

4- Comités émanant de l'organe de la direction générale: Comités spéciaux et rôle de chaque comité (Suite)

➤ Comité ALM: & Trésorerie :

Il est composé du Directeur général, du directeur financier, directeur des risques , du directeur comptable, et du directeur commercial

Le comité ALM a pour mission d'analyser les risque de taux et risque de liquidité ainsi que l'adéquation entre les actifs et les passifs, il examine aussi les prévisions de trésorerie et arrête le programme de mobilisation des ressources nécessaires

➤ Comité de la tarification:

Il est composé du Directeur général, Directeur financier, Directeur des risques, Directeur d'exploitation, Directeur de conformité et du Directeur comptable.

Le comité de tarification a pour mission d'analyser les anciennes tarifications et de proposer et mettre en place des nouvelles tarifications.

➤ Comité stratégique pour la transition vers les normes IFRS:

Il est composé du Directeur général, Directeur des risques et du Directeur comptable.

Le comité stratégique a pour mission d'analyser l'état d'avancement de projet de transition vers les normes IFRS et prendre les décisions nécessaires.

Répartition du capital

Le capital social fixé initialement à 10 000 000 DT, a été porté à la somme de 15 000 000 DT divisé en 1 500 000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 novembre 2016 a décidé l'augmentation du capital de 10 000 000 DT par l'émission d'un million d'actions nouvelles de 10 DT chacune, pour le porter à 25 000 000 DT et ce successivement de la manière suivante :

- Une augmentation en numéraire d'un montant de 6 250 000 DT ;
- Une augmentation par incorporation de réserves d'un montant de 3 750 000 DT.

La répartition du capital se présente comme suit, au 31 décembre 2023 :

Désignation	Nbre d'actions	Montant en DT	% de détention
BTK BANK	2 374 925	23 749 250,00	94,997%
Etablissement MT ELLOUMI	125 000	1 250 000,00	5,000%
Diverses personnes physiques	75	750,00	0,003%
Total	2 500 000	25 000 000	100,000%

Gouvernance de la BTK LEASING

Composition nominative du Conseil d'Administration, les règles de son fonctionnement et leurs mandats et une synthèse des travaux des comités (1/2):

- ❖ Le conseil d'administration de La société BTK Leasing a, en date du 13 décembre 2022, approuvé le Code de bonne gouvernance de la société qui organise le mode dont l'Établissement est géré, surveillé et contrôlé par le Conseil d'Administration et la Direction Générale visant à consolider d'une façon pérenne sa sécurité, sa rentabilité, sa conformité et sa solidité financière. D'autre part, le code vise à préserver les intérêts des différentes parties prenantes et détermine l'attribution des pouvoirs et des responsabilités du Conseil d'Administration et de la Direction Générale dans la conduite des activités de l'établissement et de toutes ses opérations.
- ❖ Le Conseil d'Administration de la BTK Leasing reflète une diversité des compétences ce qui est de nature à lui permettre d'assurer efficacement ses responsabilités.
- ❖ Les administrateurs sont nommés pour une période qui prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'année 2027, qui statuera sur les comptes financiers de l'exercice 2026.

La BTK Leasing est administrée par un Conseil d'Administration composé de dix membres dont deux indépendants des actionnaires:

1. Mme Salma ELLOUMI REKIK, Présidente du conseil d'administration
2. M Fadhel BEN OTHMAN, administrateur indépendant, Président du Comité d'Audit
3. M. Khalil LAJIMI ; administrateur indépendant, Président du Comité des Risques
4. M. Mohamed Noureddine YAICHE ; administrateur
5. Mme Myriam ELLOUMI ; administrateur
6. M. Imed DEROUCHE ; administrateur
7. Mme Sonia REKIK ; administrateur
8. M. Zied ELLOUMI ; administrateur
9. Mme Samira BELKADHI ; administrateur
10. La BTK, représentée par Mme Rim LAKHOUA

Gouvernance de la BTK LEASING

Composition nominative du Conseil d'Administration, les règles de son fonctionnement et leurs mandats et une synthèse des travaux des comités (2/2): Suite

- ❖ Les membres du Conseil d'Administration de la société BTK Leasing disposent individuellement des compétences appropriées dans l'un ou plusieurs des domaines se rapportant aux opérations financières et de leasing, de la planification stratégique, de la gouvernance, du contrôle interne et de la gestion des risques, des systèmes d'information, de l'analyse financière et de la comptabilité.
- ❖ Le fonctionnement de la BTK Leasing en tant qu'établissement Anonyme (S.A) est régi par le Code des Sociétés Commerciales (CSC) et par la loi n°2016-18 du 11 juillet 2016 (Titre IV Chapitre II). En effet, la BTK Leasing est gérée par un Conseil d'Administration avec la séparation entre les fonctions du Président du Conseil d'administration et celles du Directeur Général.
- ❖ La qualité d'actionnaire n'est pas requise pour être membre du Conseil d'administration de la BTK Leasing à l'exception de son Président du Conseil
- ❖ Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, aussi souvent que l'intérêt de l'établissement l'exige et au moins Quatre fois par an.
- ❖ Toutefois, le Conseil d'Administration peut se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les membres sont présents ou représentés.
- ❖ Les délibérations sont prises à la majorité relative des voix des membres présents ou représentés.
- ❖ Conformément à l'article 24 des statuts de la BTK Leasing , le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de l'établissement dans la limite de l'objet social.

5- Les fonctions et les activités principales exercées par les administrateurs dans d'autres sociétés

Nom	Qualité	Représenté par	Date expiration mandat	Principales activités professionnelles
Mme Salma ELLOUMI REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2027	- Présidente du Conseil BTK Leasing - Vice-Présidente du conseil BTK Bank - PDG de groupes de sociétés
Noureddine YAICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2027	- Retraité de la BIAT - Administrateur BH assurance
M Khalil LAJIMI	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2027	- Président Comité des Risques - Consultant SFI
M Fadhel BEN OTHMAN	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2027	- Retraité de la BNA - Administrateur société Simpar Immobilière - Administrateur société SPDIT
Mme Myriam ELLOUMI	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2027	Directeur du Corporate Affaires & business Développement auprès de COFICAB
M. Imed DEROUICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2027	Expert international en énergie, énergie renouvelable et transition énergétique
Mme Sonia REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2027	- Directeur Financier de COFAT MED et Directeur Général de l'Institut Vision & Rétine - Administrateur au Conseil d'administration de COFAT EGYPT
M. Zied ELLOUMI	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2027	Directeur Général de la société Chakira Cables
Mme Samira BELKADHI	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2027	Ancien cadre de la BTK BANK (Retraitée)
BTK	Administrateur	Date AGO 2027	Date AGO 2027	Représentée par Mme Rim LAKHOUA, cadre BTK LEASING Directeur des Participations et des Filiales de la BTK Bank et administrateur dans plusieurs sociétés, notamment les filiales de la BTK Bank : BTK Finance, BTK Leasing, BTK Conseil, BTK SICAV, STPI, MEDAI, Tunis Center.
				DGA de de la société BTK INVEST HOLDING

6- Les participations des administrateurs dans d'autres sociétés

Nom	Qualité	Représenté par	Date expiration mandat	Principales activités professionnelles
Mme Salma ELLOUMI REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2027	- Présidente du Conseil BTK Leasing - Vice-Présidente du conseil BTK Bank - PDG de groupes de sociétés
Noureddine YAICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2027	- Retraité de la BIAT - Administrateur BH assurance
M Khalil LAJIMI	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2027	- Président Comité des Risques - Consultant SFI
M Fadhel BEN OTHMAN	Indépendant	Lui-même	Date AGO 2027	- Retraité de la BNA - Administrateur société Simpar Immobilière - Administrateur société SPDIT
Mme Myriam ELLOUMI	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2027	Directeur du Corporate Affaires & business Développement auprès de COFICAB
M. Imed DEROUICHE	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2027	Expert international en énergie, énergie renouvelable et transition énergétique
Mme Sonia REKIK	Administrateur	Elle-même	Date AGO 2027	- Directeur Financier de COFAT MED et Directeur Général de l'Institut Vision & Rétine - Administrateur au Conseil d'administration de COFAT EGYPT
M. Zied ELLOUMI	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2027	Directeur Général de la société Chakira Cables
Mme Samira BELKADHI	Administrateur	Lui-même	Date AGO 2027	Ancien cadre de la BTK BANK (Retraitée)
BTK	Administrateur	Date AGO 2027	Date AGO 2027	Représentée par Mme Rim LAKHOUA, cadre BTK LEASING Directeur des Participations et des Filiales de la BTK Bank et administrateur dans plusieurs sociétés, notamment les filiales de la BTK Bank : BTK Finance, BTK Leasing, BTK Conseil, BTK SICAV, STPI, MEDAI, Tunis Center. DGA de de la société BTK INVEST HOLDING

V | LETITRE EN BOURSE



1- L'évolution des cours de bourse et des transactions depuis la dernière assemblée générale.

➤ Néant

2- Déroulement des opérations de rachat et les effets que cette opération a engendrés.

➤ L'actionnaire STB BANK a cédé sa participation de 5% à l'établissement MT EIIOUMI.

VI

AFFECTATION DU RÉSULTAT



1- Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

ARTICLE 36 : POUVOIRS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire statue sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an au cours des six mois qui suivent la clôture de l'exercice de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire a notamment les pouvoirs suivants :

- Elle entend les rapports présentés par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes.
- Elle discute, approuve, rejette ou redresse le bilan, les états de résultat, le tableau de flux de trésorerie, les notes des états financiers.
- Elle décide l'affectation des bénéfices et fixe les dividendes à répartir, conformément aux dispositions de l'article 42 ci-après.
- Elle ratifie ou rejette la cooptation des membres du Conseil d'Administration ;
- Elle contrôle les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.
- Elle révoque les administrateurs pour les raisons qu'elle seule peut retenir et apprécier souverainement et en toute liberté.
- Elle confère aux administrateurs les rémunérations prévues par l'article 204 du Code des sociétés commerciales.
- Elle ratifie la nomination des Commissaires aux comptes;
- Elle confère toutes autorisations et permissions demandées par le Conseil d'Administration et nécessaire à toute actions ou opération non prévue expressément par l'article 46 des présents statuts.

Rubrique	Montant en TND
Résultat bénéficiaire - Exercice 2024	5 507 963
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	1 780 795
Sous total (1)	7 288 758
Libération de fonds gérés	250 000
Sous total (2)	7 538 758
(-) Déduction de la réserve légale (5% de résultat net majoré des résultats majoré des résultats reportés dans la limite de 5% du capital)	-362 383
Bénéfice disponible (3)	7 176 375
(-) Dotation fonds social	-150 000
(-) Réserves spéciales de réinvestissement exonéré	-4 000 000
Bénéfice disponible (4)	3 026 375
Résultats reportés 2024	3 026 375

2- Le tableau d'évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Rubrique	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinv. exonérés	Réserves pour fonds social	Effet de modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Soldes au 31 décembre 2021	25 000 000	1 139 222	3 154 000	560 915	0	427 341	3 306 239	33 587 716
Affectation approuvée par l'AGO du 15 avril 2022								
Réserve légale		204 379					(204 379)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(354 000)			354 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			1 000 000				(1 000 000)	-
Dotations fonds social				150 000			(150 000)	-
Prélèvements sur fonds social								-
Résultat de la période close le 31 décembre 2021						1 951 860	(1 951 860)	-
Soldes au 31 décembre 2021 après affectation	25 000 000	1 343 601	3 800 000	710 915	0	2 733 202	(0)	33 587 717
Prélèvements sur fonds social				(105 125)				(105 125)
Résultat de la période close le 31 décembre 2022			0			0	5 005 530	5 005 530
Soldes au 31 décembre 2022 avant affectation	25 000 000	1 343 601	3 800 000	605 790	0	2 733 202	5 005 530	38 488 122
Affectation approuvée par l'AGO du 18 avril 2023								
Réserve légale		429 237					(429 237)	-
Réintégration de la Réserve spéciale de réinvestissement			(846 000)			846 000		-
Réserve spéciale de réinvestissement			6 000 000			(1 423 707)	(4 576 293)	0
Dotations fonds social				150 000		(150 000)	0	-
Prélèvements sur fonds social								-
Résultat de la période close le 31 décembre 2022						0		-
Soldes au 31 décembre 2022 après affectation	25 000 000	1 772 838	8 954 000	755 790	0	2 005 495	0	38 488 122
Prélèvements sur fonds social				(133 708)				(133 708)
Résultat de la période close au 31 décembre 2023						-	5 290 080	5 290 080
Soldes au 31 décembre 2023 avant affectation	25 000 000	1 772 837	8 954 000	622 082	0	2 005 495	5 290 080	43 644 493
Affectation approuvée par l'AGO du 16 avril 2024								
Réserve légale		364 779					(364 779)	-
Réserve spéciale de réinvestissement			5 000 000			(74 699)	(4 925 301)	-
Dotations fonds social				150 000		(150 000)		-
Prélèvements sur fonds social								-
Soldes au 31 décembre 2023 après affectation	25 000 000	2 137 616	13 954 000	772 082	-	1 780 795	0	43 644 493
Prélèvements sur fonds social				(140 670)				(140 670)
Résultat de l'exercice							5 507 963	5 507 963
Soldes au 31 décembre 2024	25 000 000	2 137 616	13 954 000	631 412	-	1 780 795	5 507 963	49 011 786

VII | CONTRÔLE DES COMPTES



1- Les commissaires aux comptes

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes annuels de la société.

En outre, les Commissaires aux Comptes réalisent des travaux d'examen limité dans le cadre des clôtures semestriels des comptes individuels. Les normes internationales d'audit (ISA) qu'ils sont tenus d'appliquer leur imposent la mise en œuvre de diligences d'audit visant, entre autres, à veiller à l'exhaustivité, à la fiabilité et à la pertinence des informations et du caractère approprié des méthodes d'évaluation, ainsi la une revue de la classification lors de l'arrêté trimestriel.

Suite à la migration vers le nouveau logiciel depuis décembre 2017, et dans le cadre de l'évaluation des risques d'audit, les Commissaires aux Comptes ont effectué un Full audit traitant tous les processus métier de la BTK LEASING ainsi que toutes les rubriques financières présentées au niveau de bilan et l'état de résultat. Ils ont mis en œuvre des procédures d'audit basées sur l'évaluation des risques notamment l'environnement de contrôle interne au sein de la BTK LEASING, à travers des procédures analytiques et des observations physiques et inspections qui ont été suivies par des tests substantifs.

Durant les exercices 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 les commissaires aux comptes ont confirmé que les états financiers de la BTK LEASING sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle.

Les deux Commissaires aux Comptes de la BTK LEASING - sont les cabinets " **G.A.C - CPA International** représenté par Mr Mourad Guellat et Associés et le cabinet de Mr Wajdi GUERFALA.

VIII

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



Politique sociale de la société

L'évolution de la répartition du personnel de la BTK LEASING par niveau d'instruction, entre 2017 et 2024, se présente comme suit :

Conformément aux dispositions de convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers, le personnel de la BTK LEASING bénéficie d'une politique de formation visant à améliorer leur performance et à être à la page des nouvelles techniques utilisées dans le secteur.

Catégories	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Personnel de direction	16	18	20	20	20	20	20	21
Personnel d'encadrement	12	17	16	16	16	18	20	20
Personnel d'exécution	3	3	2	2	2	2	10	10
Civp	5		0	0	0	2	2	2
Total	36	38	38	38	38	42	52	53

1. GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La gouvernance appliquée par LA BTK LEASING permet d'assurer une revue exhaustive et indépendante de la politique de rémunération. Elle repose sur :

- Un examen annuel des rémunérations, coordonné par la Direction des ressources humaines de la Société, et procédant par étapes successives de validation jusqu'à la Direction générale ;
- Une validation *in fine* de cette politique par le Conseil d'Administration après examen par le Comité de nomination et de rémunération, à la fois sur les principes et les budgets pour la société ainsi que sur la politique de rémunération pour les personnes ayant une incidence significative sur le profil de risque de la société.

La politique de rémunération est établie dans le respect des réglementations.

2. POLITIQUE ET PRINCIPES DE LA BTK LEASING EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération respecte

- le principe de la neutralité au regard du genre et de l'équité des rémunérations entre travailleurs masculins et féminins pour un même travail ou un travail de même valeur ;
- **Des primes de rémunération variable déterminées au regard :**
 - **des résultats financiers**
 - **d'éléments qualitatifs** tels que les pratiques de marché, les conditions d'exercice de l'activité et la gestion des risques et du respect de la conformité
 - **des allocations individuelles tenant compte d'une évaluation annuelle managériale portant sur la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs connus du collaborateur.**

1. LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de la société est examinée chaque année. Elle est définie par la Direction générale, sur proposition de la Direction des ressources humaines de la société. Le Conseil d'Administration valide cette politique, sur avis du Comité des rémunérations.

La définition de cette politique intègre la prise en compte de la réglementation en vigueur des pratiques et du contexte de marché.

IX | ÉLÉMENTS SUR LE CONTRÔLE INTERNE



PRESENTATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de la BTK LEASING, couvre à la fois le dispositif de contrôle permanent, au sens du paragraphe (a) l'article 7 de la circulaire BCT n° 2006-19 et l'audit, qui correspond au contrôle périodique, tel que défini par le paragraphe (b) de l'article 7 de la circulaire BCT n° 2006-19.

Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, systèmes et contrôles mis en œuvre en permanence pour garantir la réalisation des objectifs, le respect des lois, des règlements, des règles de la place et des codes de bonne conduite, le respect des règles du Groupe et la maîtrise des risques de toute nature auxquels l'établissement est exposé.

La mise en œuvre de ce dispositif est de la responsabilité des dirigeants et du management à tous les niveaux. Le rôle de l'Audit ne dispense pas le management de ses responsabilités, mais le renforce dans l'identification, l'exercice et la maîtrise de celles-ci.

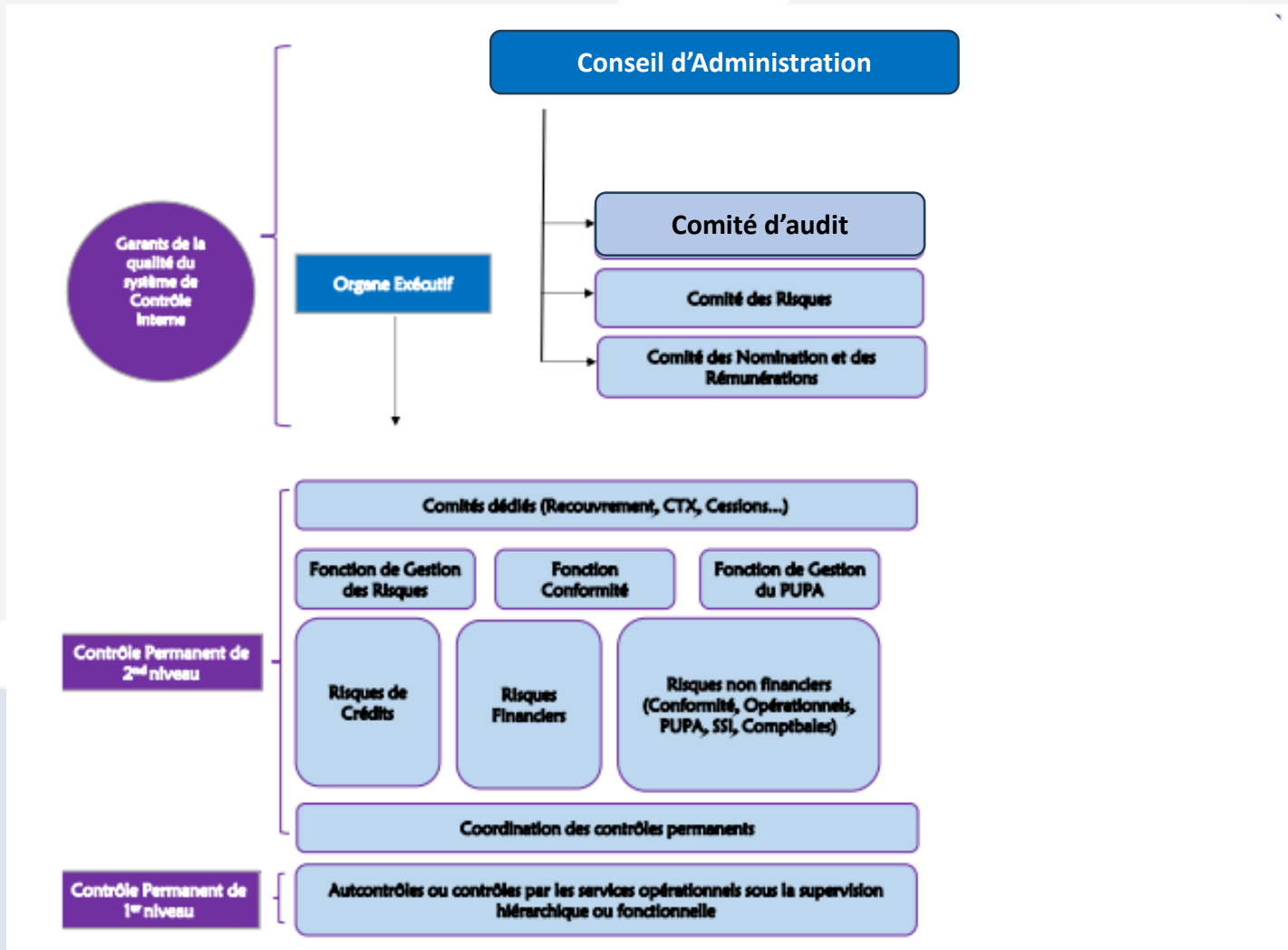
L'objectif du système de Contrôle Interne de la BTK LEASING est de concourir à la maîtrise des risques de toute nature et à la qualité de l'information comptable.

Organisation et Gouvernance du dispositif

La gouvernance du dispositif repose, conformément aux dispositions légales et statutaires de la société sur :

- Le Conseil d'Administration qui veille à la mise en œuvre des organisations et moyens permettant d'assurer de manière exhaustive la correcte évaluation et la gestion des risques ;
- Les comités issus du Conseil d'Administration :
 - Le Comité d'Audit Interne : qui examine les travaux des autres comités et vérifie la qualité de l'information comptable transmise aux actionnaires et les rapports établis par les différents Auditeurs (Au titre de 2024, le CAI s'est réuni 4 fois) ;
 - Le Comité des Risques : qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus et approuve les limites (Au titre de 2024, le CR s'est réuni 4 fois) ;
 - Le comité des nominations et de rémunérations,
- D'autres comités internes issus de la Direction Générale qui interviennent pour encadrer la gestion, le suivi et le contrôle des risques de toute nature (Comité de Recouvrement et contentieux, comité de cession, ...)

Organisation et Gouvernance du dispositif



Organisation et Gouvernance du dispositif

Le contrôle permanent hiérarchique, premier maillon du contrôle interne est à assurer par les services opérationnels ou fonctionnels sous le contrôle de leur hiérarchie. Ces services sont responsables des risques qu'ils génèrent à travers les opérations qu'ils réalisent.

Ceux-ci sont notamment responsables :

- De la mise en œuvre des autocontrôles formalisés, tracés et reportables ;
- De la vérification du respect des limites de risques, des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- De la déclaration des incidents de risques opérationnels constatés et de l'élaboration des indicateurs d'activité nécessaires à l'évaluation des risques opérationnels ;
- De la justification des soldes comptables des comptes mouvementés pour les opérations initiées dans ces services.

Le contrôle permanent de 2ème niveau est assuré par les entités dédiées exclusivement à cette fonction :

- ✓ La Direction de la conformité ;
- ✓ La Direction des Risques ;
- ✓ La Sécurité Système d'Information/Plan de Continuité Informatique.

Celles-ci veillent au bon fonctionnement de la chaîne de contrôle de premier niveau.

